



DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Le Rousset

Vendredi 24 avril 2015, 18 h 30 – 21 h 30

MARIZY

1^{ère} réunion générale

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public : Si vous le voulez bien, nous allons commencer. Nous aurons quelques chaises supplémentaires dans quelques minutes, les personnes encore debout trouveront, je l'espère pour la plupart, à s'asseoir.

Comment cette séance de travail va-t-elle se dérouler ?

M. le Maire de Marizy et Mme la Maire du Rousset vont dire quelques paroles d'accueil puisque M. le Maire de Marizy nous accueille dans une de ses salles et Mme Bonnot est maire de la commune qui devrait, s'il se fait, accueillir le projet.

M. le Préfet, vous direz bien sûr quelques mots. M. Leyrit, Président de la Commission Nationale du Débat Public, expliquera ce qu'est le débat public parce qu'il reste encore de nombreuses interrogations sur la nature même de cette procédure et sur l'autorité administrative indépendante qui en est responsable. Je vous présenterai rapidement le programme de ce débat dont la plupart d'entre vous ont déjà connaissance, puis vous pourrez vous exprimer sur l'organisation de ce débat lors d'un temps de parole.

Ensuite, Pierre & Vacances exposera son projet. La majeure partie du temps de cette réunion sera consacrée aux questions, aux interrogations, à vos remarques, à vos suggestions sur ce projet.

M. le Maire, vous avez la parole.

Emmanuel REY, Maire de Marizy : Bonsoir à tous. Je ne vais pas me lancer dans un discours à la Fidel Castro, Mme la Présidente, dans sa grande générosité, m'a accordé entre trois et cinq minutes d'intervention et je la sais implacable sur ce point.

Donc, pour souhaiter la bienvenue à toutes ces personnes et constater déjà que c'est un premier succès pour Pierre & Vacances, considérant l'affluence à cette réunion puisque Pierre & Vacances avait saisi la Commission Nationale du Débat Public alors que ce groupe n'en était nullement tenu légalement.

Pourquoi avoir choisi de saisir cette Commission Nationale du Débat Public ? Tout simplement pour jouer la carte de la transparence la plus absolue, vous donner le maximum d'informations possible et aussi – c'est un point important – d'être à l'écoute des questions et de vos propositions qui pourraient venir parfaire ce dossier du Center Parcs.

Je demande aux personnalités présentes de bien vouloir m'excuser, je crains de devoir écorcher l'ordre protocolaire en dépit des conseils donnés par la secrétaire de Monsieur le Sous-préfet de Charolles, Mme Baudin, désespérée de mon inculture en la matière. À tout seigneur tout honneur, je voudrais saluer la présence du représentant de l'État, Monsieur le Préfet, Gilbert Payet, qui a succédé récemment à Fabien Sudry. J'ai le grand plaisir également d'accueillir notre nouveau président du Conseil départemental, André Accary, que je salue chaleureusement ; Monsieur le Sous-préfet de Charolles, Philippe Saffrey, ainsi que l'instance organisatrice de ces débats, le Président de la Commission Nationale des Débats Publics, Monsieur Christian Leyrit qui a composé, en vue de l'étude de ce dossier ad hoc du Center Parcs une Commission Particulière du Débat Public, à la tête de laquelle nous trouvons la très expérimentée Mme Brévan, qui vous présentera son équipe ultérieurement et les modalités d'interventions de ce débat.

Enfin, j'aurais peut-être une petite pensée particulière – pour cela, j'interviens à titre personnel – pour mentionner deux noms qui à mon avis ont beaucoup apporté à ce projet, ils m'en voudront peut-être ultérieurement parce qu'ils sont assez discrets, mais je voudrais mentionner les noms de Pierre Salomon, directeur général adjoint des services du Conseil départemental, qui a travaillé depuis le début sur ce projet, d'arrache-pied et qui, je crois, a beaucoup contribué à ce que nous ayons un projet abouti. Je voudrais qu'il soit chaleureusement remercié au nom de tous les élus de terrain que nous sommes. J'ai eu le plaisir de le rencontrer et je pense que sa disponibilité, sa gentillesse n'ont d'égal que sa grande compétence et sa grande conscience professionnelle.

Une personne un peu plus discrète a beaucoup travaillé avec moi, que je continue à harceler malheureusement – j'espère qu'il ne craquera pas dans quelques jours – : le responsable de la politique de l'eau du département, Stéphane Bernon, aussi compétent que discret ; je tiens à lui dire : cher Stéphane, le département peut vraiment s'honorer de compter des éléments aussi compétents que vous en son sein.

Vous avez devant vous deux élus de terrain, Mme Bonnot, Maire du Rousset, qui représente ici les Patriciens qui aura peut-être l'honneur d'accueillir les parties nobles de la pièce du Center Parcs, à savoir les cottages, les différents équipements aquatiques, les restaurants, le bowling, les différentes aires de jeux, les scènes de spectacles ; et à ses côtés, malheureusement, j'incarne la plèbe – peut-être Pierre & Vacances et son patron du développement, Jean-Michel Klotz venu avec son équipe, que je salue et accueille chaleureusement, me fera l'aumône d'une station d'épuration, et je l'en remercie par avance puisqu'il m'a déjà interdit l'accès au pédiluve du centre aquatique qui devrait voir le jour au Rousset.

Ce petit mot d'humour pour simplement relativiser cette réunion de ce soir. Il n'y a pas un clan contre un autre, personne n'est en guerre. J'espère simplement que les propos qui pourront être échangés ce soir pourront contribuer à améliorer encore ce projet, je tiens à le dire, auquel nous tenons beaucoup, avec Mme Bonnot ; nous avons vraiment la conviction que ce sera un moteur pour l'économie de notre territoire rural qui en a bien besoin et autour duquel pourront se greffer de nombreuses activités à la fois liées aux loisirs et liées au tourisme. Nous l'avons constaté sur l'ensemble des sites qui existent en France — quatre actuellement, bientôt cinq, puisque l'ouverture du Center Parcs de la Vienne est prévue mi-juin : les travaux se sont merveilleusement passés, nous avons pu rencontrer ouvriers, artisans, chefs d'entreprises, population, élus. J'espère que nous aurons les mêmes

conditions ici, je pense que c'est vraiment une chance et une opportunité qui ne se représentera pas. J'espère que nous ferons tous en sorte que l'intérêt général prévaudra.

Je vous remercie de votre écoute et je passe tout de suite la parole à ma collègue, Mme Bonnot.

(Applaudissements.)

Sylviane BONNOT, Maire de Le Rousset : Merci, cher collègue. Je pense qu'il a déjà dit de nombreuses choses.

Bonsoir à tous. Vous êtes venu assister à la réunion publique d'ouverture des débats publics sur le projet Center Parcs du Rousset. Vous aurez l'occasion de vous informer et vous exprimer durant ces quatre mois de débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public.

Dans cette salle, nous pouvons tous avoir des avis divergents, toutefois, il est primordial que ces débats se déroulent dans le respect des uns des autres et avec sérénité.

Pourquoi ce projet Center Parcs sur Le Rousset ?

Les responsables de Pierre & Vacances recherchaient un site pour l'implantation d'un Center Parcs en Saône-et-Loire. Après en avoir visité, je crois plusieurs dizaines, le choix s'est porté sur la forêt du Rousset composée essentiellement de pins douglas arrivés à maturité et appartenant à un seul propriétaire.

Vous comprenez que les enjeux économiques sont très importants, avec la création de centaines d'emplois, aussi bien pendant la phase de travaux que la phase d'exploitation. Nous avons pu d'ailleurs le vérifier lors de nos visites sur d'autres sites tels que le Center Parcs de Morton dans la Vienne, en phase de chantier, qui ouvrira en juin 2015 – avec mon collègue Emmanuel Rey, nous avons pu rencontrer les entreprises et les élus qui sont tous très satisfaits – ainsi que celui d'Hattigny en Moselle inauguré en mai 2010. Une quinzaine d'élus ont pu vérifier les retombées économiques relatées par Mme la Maire et le Président de la communauté de communes. Chacun a pu constater que le concept est respectueux de l'environnement. Nous avons d'ailleurs interrogé les clients très heureux de partager des moments en famille au cœur de la nature, mais aussi plusieurs employés qui nous ont réservé un très bon accueil, avec qui nous avons pu échanger.

Dans ce contexte économique difficile, ce projet apportera l'espoir aux personnes en recherche d'emploi, redynamisera notre territoire, développera l'activité des acteurs économiques, les artisans, les commerçants, les entreprises, et aussi les agriculteurs. Concernant le tourisme, nous comptons de nombreux atouts avec un patrimoine culturel et historique très riche et diversifié et également nos très beaux paysages.

En ce qui me concerne – je pense que vous l'avez compris –, je considère que ce projet est une réelle opportunité que nous devons saisir pour nos communes et aussi pour notre région. D'ailleurs, notre conseil municipal du Rousset a délibéré récemment, s'est prononcé à l'unanimité en faveur du projet de Center Parcs, y apporte tout son soutien et affirme sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique de notre région.

Je vous souhaite une bonne soirée. Merci.

(Applaudissements.)

Gilbert PAYET, Préfet de Saône-et-Loire : Je serai extrêmement bref, Monsieur le Président de la Commission Nationale du Débat Public, Madame la Présidente, Madame et Monsieur le Maire. Je voudrais tout simplement vous souhaiter, Monsieur le Président, Madame la Présidente ainsi qu'à toute votre équipe, la bienvenue dans ce département. Je le fais également au nom du président du Conseil départemental, comme nous sommes deux à accueillir au sein du département, rappeler très brièvement le fait que dans cette affaire l'État est là pour apporter une modeste contribution au bon déroulement de ce débat. L'État est par ailleurs souvent, non pas maître d'œuvre, mais chargé de faciliter les procédures, de coordonner l'action de nombreux services, et c'est à ce titre d'ailleurs qu'avait été mis en place par mon prédécesseur au printemps 2014, un comité qui associait tous les acteurs de ce projet. Bien entendu, ce comité a interrompu ses travaux au mois de janvier 2015 dès lors que le débat public était lancé afin de respecter l'esprit du débat public. Nous n'allons le reprendre qu'au vu de l'issue du débat public et de la décision du maître d'œuvre seul à pouvoir tirer les conséquences nécessaires après les conclusions du débat public.

Les services de l'État sont présents, pourront le cas échéant leur apporter non pas un avis, mais faire part éventuellement de leur point de vue et préciser les choses sur par exemple, les procédures et les quelques éléments dont ils ont connaissance.

Nous attendons avec beaucoup d'impatience l'issue de ce débat et je me félicite, comme d'autres l'ont fait avec moi, du fait que cette assistance extrêmement nombreuse est bien le signe que la démocratie participative est vivante dans notre pays.

Merci.

(Applaudissements.)

Christian LEYRIT, Président de la Commission Nationale du Débat Public : Madame la Maire, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Vice-président du Conseil régional, Mesdames et Messieurs les Maires, conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs. Je suis vraiment très heureux d'être parmi vous aujourd'hui en Saône-et-Loire devant une assistance aussi impressionnante, aussi nombreuse, pour vous dire quelques mots sur le processus du débat public qui est un peu connu en Saône-et-Loire puisqu'il y a quelques années des débats ont eu lieu, notamment sur la fameuse RCEA que tout le monde connaît ici.

Quelques éléments assez rapides.

Le principe d'information et de participation des citoyens.

Cette idée n'est pas nouvelle, déjà il y a plus de 20 ans, l'un des principes du Sommet de Rio indiquait : le meilleur moyen de traiter les questions d'environnement est d'associer l'ensemble des citoyens aux décisions publiques. Cela a été repris au niveau international européen et français avec la Charte de l'Environnement adoptée en 2005, qui est une valeur constitutionnelle en France et qui reprend presque mot pour mot ces éléments. C'est-à-dire que chaque citoyen a le droit d'avoir connaissance de toutes les informations qui concernent l'environnement et également de pouvoir participer aux décisions qui le concernent.

Au-delà de ces principes de droits imposés à la fois par des directives européennes et françaises, il y a également dans notre pays une forte attente que nous avons mesurée. Nous avons mené avec Roland Cayrol en juin 2014 des enquêtes qui ont été confiées à TNS Sofres qui montrent une forte attente des citoyens français de participer aux décisions

publiques. Une demande de participation d'autant plus forte que le modèle politique apparaît en crise – c'est TNS Sofres qui le dit.

Il est attendu des garanties d'indépendance afin d'assurer une bonne participation des citoyens.

Plus de 96 % des citoyens souhaitent que les pouvoirs publics tiennent davantage compte de leur avis avant de prendre une décision, ce qui représente un taux non négligeable ; c'est prioritaire pour 55 % des Français. Cet élément arrive très nettement en tête à la question de ce qui pourrait le mieux améliorer la démocratie dans notre pays, bien avant d'autres éléments qui pourraient sembler pourtant très importants dans notre pays.

Développer les modes d'expression et d'information directe des citoyens est utile ou indispensable à des taux très élevés, que ce soit niveau national (90 %) et même européen (84 %).

Qui peut organiser un débat public en France ? À cette question sont cités : le gouvernement (16 %), les entreprises spécialisées, les organisations dépendant directement du gouvernement (8 %), du parlement (6 %), autorité indépendante (57 %). Les Français souhaitent à une large majorité que ce débat doive être lancé par des personnes qui ne soient pas partie prenante de la décision, qui soient neutres.

Le nouveau slogan de la CNDP est « Vous donner la parole – à vous toutes et tous nombreux ce soir – et la faire entendre. » C'est un point très important : informer le public sur les projets, veiller à sa participation, éclairer le maître d'ouvrage, et enrichir, démocratiser, légitimer la décision.

Pourquoi avons-nous des blocages sur de grands projets que vous connaissez tous, dont la presse parle beaucoup ? Il est des projets pour lesquels les citoyens ont le sentiment que même s'ils ont été pris dans le respect de nos droits ne sont pas suffisamment légitimes parce qu'ils ne s'appuient pas suffisamment sur un dialogue approfondi avec les citoyens. Il y a évidemment des promoteurs de projets comme celui-ci, des projets de grandes infrastructures qui ont des projets légitimes, encore faut-il que ces projets ne soient pas plaqués, ne soient pas hors sol sur le territoire, mais qu'ils puissent être co-construits avec l'ensemble des citoyens qui sont sur le territoire.

Je crois important de croiser cette expertise du maître d'ouvrage avec l'expertise des citoyens sur le terrain parce que, vous tous, chacune et chacun d'entre vous, êtes aussi les experts du territoire, vous connaissez mieux que quiconque les préoccupations, les problèmes d'eau, de biodiversité, etc.

Je dis souvent que le processus qui conduit à la décision est aussi important que la décision elle-même ; la loyauté et la confiance, la transparence du processus rend les décisions légitimes. Le débat public ne conduit pas évidemment à ce que tout le monde soit d'accord à la fin ; cela n'arrive jamais. Par contre, il est nécessaire et important que chacune et chacun d'entre vous dans cette salle, mais au-delà, tous les gens qui sont concernés, qui n'ont pas pu venir aujourd'hui, aient pu être écoutés, aient pu être entendus, aient le sentiment que le maître d'ouvrage a entendu leur point de vue et que le projet a pu évoluer en tenant compte de ces éléments. C'est faire en sorte, dans notre État de droit, que les décisions soient plus légitimes et l'on voit bien qu'ici ou là les décisions apparaissent, au nom d'un certain nombre de personnes qui défendent également des valeurs d'avenir – les problèmes d'eau, de biodiversité, de changement climatique vont être au centre dans notre pays avec la COP21 à Paris, au centre des préoccupations à l'échelle de la planète – que projet par projet ces préoccupations soient suffisamment prises en compte.

Les conditions de légitimité

- Débattre en opportunité.

C'est un point capital, le débat public n'est pas l'enquête publique. Nous sommes très amont du processus, nous sommes au niveau de l'opportunité — le projet n'est pas ficelé, on n'en connaît pas les détails — à un moment où l'on peut dire oui ou non, le projet peut continuer ou s'arrêter ou il peut être modifié. Dans l'enquête que j'évoquais tout à l'heure, trois Français sur quatre ont le sentiment que lorsqu'un débat public en France est lancé, la décision est déjà prise. Ce n'est donc pas évidemment un élément de confiance et de transparence dans le processus. Aujourd'hui, nous pouvons dire que le projet n'est pas du tout décidé, tous les points de vue peuvent être exprimés, c'est un peu plus tard que le choix ou la décision pourra être prise.

- Mobiliser les publics les plus variés

Mme Brévan en parlera tout à l'heure : il y aura des réunions publiques, mais des formes en plus petit comité afin d'approfondir les sujets et aller au-devant des citoyens qui ne vont peut-être pas dans les réunions publiques, notamment les plus jeunes – quelques jeunes sont dans la salle, mais ils ne sont pas extrêmement majoritaires. C'est important aussi que les jeunes ou les populations éventuellement défavorisées puissent être entendues.

- Disposer d'une expertise complète

Évidemment un maître d'ouvrage a fait des études, mais les citoyens ont le droit d'avoir un point de vue différent, des points de vue d'experts différents de celui du maître d'ouvrage. C'est un point absolument capital.

- Préparer l'après-débat

Le débat public n'est pas l'enquête publique, je l'ai déjà dit.

La Commission Nationale du Débat Public :

La CNDP est une autorité administrative indépendante du gouvernement et du parlement depuis 2002. La CNDP doit être saisie de manière obligatoire pour tous les grands projets d'équipements ou d'aménagement de plus de 300 millions d'euros : équipements d'autoroutes, de TGV, de ports, d'aéroports, équipements industriels, sportifs, culturels, canalisation de gaz, transport d'électricité, etc.

C'est une instance collégiale de 25 membres :

- un président ;
- deux vice-présidents ;
- deux parlementaires ;
- des représentants des régions, des départements et des villes ;
- des représentants des plus hautes juridictions : Cour de cassation, Conseil d'État, Cour des comptes, tribunaux administratifs ;
- deux environnementalistes ;
- deux patronats ;
- deux syndicats ;
- deux usagers consommateurs ;
- deux personnes qualifiées.

Cette instance prend des décisions lorsqu'elle est consultée.

Le 25 novembre, Pierre & Vacances Center Parcs nous a saisis. Je précise que ce n'était pas une obligation, car le projet était inférieur au seuil, mais Pierre & Vacances a souhaité nous solliciter afin que nous lancions un débat public. Nous avons décidé en décembre 2014 d'organiser un débat public et nous avons désigné une équipe début 2015.

La CNDP est une structure extrêmement peu nombreuse, mais l'une des rares qui s'appuie sur les personnes de la société civile pour organiser ces débats publics. Nous avons validé le dossier en avril. C'est également un point assez capital, on ne lance pas le débat public tant que le dossier n'est pas suffisamment clair et compréhensible pour l'ensemble des citoyens. Vous avez tous vu des dossiers d'enquêtes publiques incompréhensibles même pour les ingénieurs généraux des Ponts, il est important que chaque citoyen puisse effectivement s'approprier le projet et s'exprimer. C'est ce qui a été fait le 1^{er} avril.

Nous avons désigné une équipe de sept personnes, présidée par Mme Claude Brévan et avec un certain nombre de personnes d'horizons extrêmement divers : des ingénieurs, des environnementalistes, des spécialistes de la démocratie participative, etc. Ces personnes ont signé une charte éthique et déontologique.

Quelles sont les valeurs de la Commission du Débat Public ?

- La transparence : les citoyens doivent pouvoir disposer de toutes les informations concernant le projet.
- Le débat doit être argumenté : le débat public n'est ni un sondage ni un referendum ; c'est apporter des arguments, des controverses éventuellement. La valeur des arguments compte dans le débat public plus que la quantification des gens qui sont pour et qui sont contre.
- L'égalité de traitement : pendant le débat public, tout le monde a le droit de s'exprimer de la même manière, avec le même temps de parole, tous les citoyens sont égaux.
- L'indépendance, la neutralité, l'impartialité : je dis souvent que nous sommes à équidistance du citoyen et du maître d'ouvrage. Nous sommes là pour animer le débat. J'insiste beaucoup sur ce point. Contrairement à l'enquête publique, nous ne donnons pas d'avis sur le projet à la fin du débat, la CNDP ne dit pas « nous sommes pour » ou « nous sommes contre ». Nous sommes là afin que les citoyens soient informés, afin que les citoyens aient des réponses à toutes les questions qu'ils posent – dans un délai assez court, d'ailleurs. C'est un point extrêmement important.

Deux mois après la fin du débat public, l'équipe qui a été missionnée sur le terrain va remettre ses conclusions, son compte-rendu. Je vais rédiger un bilan de ce débat public, ensuite le maître d'ouvrage a trois mois pour dire ce qu'il a entendu, pour dire s'il continue ou arrête le projet, s'il le continue dans telle ou telle condition, en ayant entendu ce qui a été dit.

Je suis particulièrement attaché à ce point : si le maître d'ouvrage, après le débat public décide de continuer, il devra indiquer de manière claire ce qu'il a entendu de ce débat et également les engagements qu'il prend pour la suite. Il s'agit en réalité de co-construire un projet d'intérêt général. Des promoteurs de projets ont un projet, mais il faut croiser ces projets avec les citoyens qui sont là sur le territoire depuis longtemps et qui le connaissent mieux que quiconque, donc, faire en sorte que le projet imaginé par un certain nombre de personnes soit d'un plus grand intérêt général pour l'ensemble de la collectivité, évidemment

de ces deux charmantes communes de Saône-et-Loire, mais plus généralement, Monsieur le Président du département ou de la Région, que cela apporte un plus pour l'ensemble des citoyens de cette région.

Je vous remercie et passe la parole à Mme Brévan.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci.

J'ai en charge la présidence de cette commission. Cinq de mes six collègues sont présents dans cette salle, et volontairement ils sont disséminés dans la salle, vous les reconnaîtrez à leur badge, ce sont eux qui sont les plus proches de vous et vous passeront la parole si vous le souhaitez.

Comment avons-nous travaillé pour préparer ce débat ?

Nous avons veillé à ce que le dossier du maître d'ouvrage soit le plus complet et le plus lisible possible, nous avons eu un certain nombre de réunions avec lui à ce sujet. Dans le même temps, nous avons rencontré beaucoup de personnes de ce département et de ce secteur en particulier afin d'essayer de mieux cerner quels étaient les enjeux de ce projet et donc les enjeux de ce débat : qu'est-ce qui allait le plus intéresser les gens et ce sur quoi il fallait mettre l'accent, avoir le maximum d'informations permettant d'avoir un débat solide et argumenté ?

Parallèlement, nous avons fait une enquête en distribuant des questionnaires (19 000) dans un cercle géographique que certains trouvent un peu restreint ; ce questionnaire était sur internet, donc accessible absolument à tout le monde, non seulement à l'ensemble des habitants de Saône-et-Loire, mais à l'ensemble des habitants de la Bourgogne et au-delà afin de demander ce qu'ils souhaitaient en matière d'organisation du débat et surtout afin de leur demander quels étaient pour eux les enjeux les plus importants.

Le travail préliminaire que nous avons fait avec les principaux acteurs du territoire et ce questionnaire se recourent, et nous voyons très clairement apparaître que le premier enjeu est la question des impacts économiques du projet et des emplois. Cet enjeu apparaît comme le plus important avec pas simplement des applaudissements face à cela, mais beaucoup d'interrogations sur la réalité de ces retombées économiques et sur la nature des emplois. Les gens veulent voir ces questions véritablement approfondies au cours de ce débat.

La question du mode de financement et du modèle économique du projet d'une manière générale est au cœur des préoccupations. Ce n'est pas un modèle tout à fait inédit puisqu'il est fait ailleurs par Center Parcs, mais en tout cas inédit ici, et qui préoccupe, qui interroge ; la solidité du modèle est également un sujet d'interrogation et de préoccupation.

Les impacts environnementaux viennent en bonne place, moins présents que les questions économiques, et seront traités : c'est à la fois les questions de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement et les questions de la biodiversité des milieux naturels en général.

Un aspect un peu particulier : l'accent est mis sur l'impact de ce projet par rapport au développement du tourisme, certains pensant que cela va « booster » en quelque sorte le tourisme, d'autres au contraire, pensant que cela va assécher le tourisme en absorbant une partie de la clientèle. C'est aussi un sujet de controverse important.

Nous avons reçu 481 réponses à ce questionnaire, ce qui est très important et illustre assez bien le très grand intérêt que suscitent ce projet et également ce débat.

Nous avons construit ce débat sur un principe très simple :

- Un nombre assez réduit de réunions générales où l'on aborde tous les sujets un peu dans le désordre, chacun a la possibilité de s'exprimer très librement. Nous vous demanderons de vous exprimer brièvement, l'intérêt de ces grandes réunions est évidemment que le plus grand nombre prenne la parole, la pluralité des avis, la diversité a un grand intérêt dans ces réunions.
- Nous allons compléter ces trois réunions générales par sept ateliers thématiques afin d'approfondir les questions que j'évoquais tout à l'heure.

Ce débat va se dérouler dans un temps assez bref. Je sais que certains trouvent que ce temps est un peu court, nous avons un peu le butoir des vacances d'été, même si nous pouvons essayer de prolonger un peu, mais nous pouvons tout à fait faire ce débat en trois mois, à mon sens.

Nous avons essayé de répartir ces séances de manière un peu large sur le territoire avec tout de même une petite inquiétude qui me vient aujourd'hui : la capacité physique des salles à accueillir des assemblées nombreuses ! Là, nous avons vraiment du mal et des gens ne sont pas assis ; nous allons franchir, je crois, les limites de la capacité de ces salles en termes de sécurité. Je suis donc un peu préoccupée à ce sujet-là.

Les deux réunions d'ouverture et la dernière réunion publique auront lieu dans la salle où nous sommes aujourd'hui, mais il y a aussi une réunion au Rousset, une réunion à Cluny où nous traiterons du tourisme et des retombées économiques puisqu'il est vrai que Cluny est le haut lieu du tourisme le plus proche de ce territoire.

Je n'ai pas évoqué tout à l'heure un sujet important : les équipements publics induits par ce projet et leur financement. Qu'est-ce que cela va apporter au territoire ? Combien cela coûte-t-il ? Qui les finance ? – c'est une question qui revient très souvent –, mais nous aborderons également les questions d'impacts très concrets sur la vie très locale, c'est-à-dire les perturbations éventuelles qui peuvent être induites par des apports de populations en créant de la circulation. Nous savons qu'il y a des inquiétudes à ce sujet et cet atelier aura lieu à Saint-Bonnet de Joux.

Nous traiterons la question de l'environnement un samedi. Pourquoi un samedi ? Parce que nous souhaitons que l'atelier lui-même soit précédé d'une visite sur le site que, par définition, nous ne pouvons faire que dans la journée ; de plus, si nous voulons que des personnes viennent en journée, il est préférable que ce soit un jour où un maximum de personnes ne travaille pas. Nous ferons une visite sur le site afin que chacun puisse véritablement visualiser le territoire pressenti pour le projet. Ce sera suivi d'un atelier sur les impacts sur l'environnement où nous regarderons successivement tous les sujets.

Un atelier est spécifique sur les questions de l'agriculture ou plus exactement les apports possibles de ce projet pour l'économie agricole que nous monterons avec le Président de la Chambre de l'agriculture de manière à ce que le maximum d'agriculteurs s'exprime à la fois sur les filières courtes, sur les possibilités de méthanisation, sur tout ce qui peut les intéresser.

Il y aura une réunion tout à fait essentielle à Montceau-les-Mines sur la question des emplois, avec deux ateliers le même jour :

- ✓ un sur la question des emplois qui est une question cruciale,
- ✓ un sur le modèle économique et le financement du projet.

Les trois réunions publiques sont enregistrées et donneront lieu à un verbatim. Les ateliers ne seront pas enregistrés, mais donneront lieu, bien sûr, à des synthèses dans lesquelles nous impliquerons les personnes qui y participeront, avec à la fois un animateur et un rapporteur issu du public de manière à ce que véritablement le compte-rendu de ces ateliers soit considéré comme la réalité de ce qui a été dit.

L'objectif de ces ateliers est d'approfondir des sujets, mais aussi de faire émerger des propositions, des suggestions et éventuellement de susciter des engagements de la part du maître d'ouvrage vis-à-vis de ce projet.

Je crois vous avoir dit ce qui était nécessaire sur la préparation de ce débat. Nous pouvons passer quelques minutes, si vous le souhaitez, sur le principe même de l'organisation de ce débat avant de donner la parole à Pierre & Vacances afin qu'ils nous exposent le projet proprement dit.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Corinne LIEVRE, Administratrice de l'association Accueil Paysan Bourgogne : En entendant M. Leyrit, nous voyons qu'il est très enthousiaste par la démocratie participative et cela fait chaud au cœur, donc nous allons essayer de ne pas plaisanter avec cela et faire quelque chose de bien.

Avant de donner mon opinion sur le fond du sujet puisque nous aurons le temps de le faire – c'est un temps trop court peut-être, mais tout de même un temps de trois mois, il n'y a donc pas besoin de se précipiter – je voudrais vous faire part de quelques extraits d'un texte que j'ai trouvé sur un site internet en rapport bien sûr avec l'objet de la réunion de ce soir.

Il s'agit d'un document d'une cinquantaine de pages où l'on peut lire, par exemple :

« Qui ne rêverait pas de passer des vacances dans un paradis tropical sans devoir prendre l'avion, sans contrainte de vaccinations ni de passeports, un jour ou quelques heures pour se dépayser, vous relaxer après une semaine de travail trop stressante ? »

« Les chiffres ont de quoi impressionner. » La personne cite un exemple qui lui plaît particulièrement. *« 66 000 m² au sol, assez grand pour contenir la statue de la Liberté, 14 Boeings 747, la température de l'air est de 25°, celle de l'air oscille entre 28° et 31°, le tout sur un fond sonore de forêt vierge, sans les insectes, ce qui est quand même assez intéressant. »*

On voit tout de suite que l'auteur porte une admiration profonde pour ce qu'il appelle le tourisme artificiel. S'agit-il de Monsieur Brémond ? Non, pas du tout, il ne s'agit pas de Monsieur Brémond, le promoteur de Pierre & Vacances, je vais vous dire dans quelques instants de qui il s'agit, mais cette personne donne aussi son point de vue sur le tourisme rural et dit par exemple : *« Hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes ont encore beaucoup de progrès à faire pour mieux gérer l'eau, l'énergie et leurs déchets. »* Soit. Notons quand même qu'il ne se livre pas à une comparaison chiffrée avec la consommation du formidable centre tropical berlinois dont il parle, avec – je vous laisse rêver – *« un horizon changeant projeté sur un écran de 140 mètres de long. »*

Cette personne parle du tourisme rural en disant d'une façon assez ironique : *« Tout de même, ces gens qui vont passer leurs vacances dans une ferme, que cherchent-ils ?*

Jusqu'où peut aller l'authenticité ? Plusieurs exemples viennent à l'esprit pour donner un coup d'arrêt à ces images d'Épinal : exemple de la visite de ferme avec le désir de voir des vaches sans se rendre compte que les vaches sont traitées de manière mécanique. Le souhait des visiteurs hébergés dans des gîtes, de goûter le lait frais avec toutes les conséquences "dangereuses" — c'est moi qui l'ai ajouté — ...

Claude BRÉVAN : Madame, je ne voudrais pas vous arrêter, mais nous avons dit que ces premières interventions portaient sur l'organisation même du débat. Là, vous êtes vraiment sur le fond du projet déjà.

Corinne LIEVRE : Pas du tout, c'est le cas. La personne qui a écrit ces quelques lignes, qui a tout à fait le droit de les écrire, est malheureusement un membre de notre commission CNDP — il s'agit de Monsieur Védrine. Ce monsieur, dont je ne doute pas de son honnêteté, loin de là, étant donné l'engagement qu'il a sur ce sujet et l'enthousiasme qu'il peut avoir pour ce qu'il nomme le tourisme artificiel ne peut pas de manière humaine avoir un point de vue équilibré et procéder de manière juste dans une commission qui se veut à l'écoute de toutes les parties.

Je demande à ce que Monsieur Védrine — ce n'est bien sûr pas quelque chose de personnel — ne participe pas à notre CNDP.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Je crois qu'aucun d'entre nous n'avait connaissance de ce texte. Nous regarderons cela de très près avec Monsieur Védrine.

D'autres demandes de parole sur l'organisation même du débat ?

Mme LAURENDU* : Vous avez dit qu'à la fin, si par hasard Pierre & Vacances maintient son projet, il devra dire en quoi il a répondu aux attentes. Y a-t-il une contrainte ? A-t-il obligation de tenir compte de l'avis qui est donné ici ?

Claude BRÉVAN : Les textes disent que sa décision doit être motivée. Je crois que c'est une obligation d'expliquer pourquoi il prend cette décision, pourquoi éventuellement il ne tient aucun compte de ce qui aurait pu être dit — mais c'est peu probable, je l'espère en tout cas. Pourquoi continuerait-il son projet tel qu'il l'avait prévu ? Pourquoi prend-il un certain nombre d'amendements à son projet et pourquoi le modifie-t-il ? Ou pourquoi y renonce-t-il ?

Le simple fait que le texte dise que son avis doit être motivé suffit à rendre cette motivation obligatoire.

Une intervenante : J'ai entendu que cette CPDP avait lieu bien en amont des décisions prises. Or nous avons déjà lu il y a un an dans le journal de Saône-et-Loire que Center Parcs, c'est fait, un protocole d'accord a déjà été signé entre Pierre & Vacances et le Conseil régional et le Conseil départemental. On sait que ce projet n'est pas vraiment récent, que l'on travaille dessus depuis des années.

Comment peut-on dire que cette CNDP est dans un délai raisonnable ?

De plus, les citoyens ont eu, effectivement, le DMO, le dossier, etc., beaucoup de compléments d'information, il y a une dizaine de jours et les compléments il y a quatre jours !

Comment le citoyen peut-il s'estimer capable en si peu de temps de les lire et comment pouvez-vous estimer que c'est possible ?

Claude BRÉVAN : Monsieur le Président du Conseil départemental s'exprimera au cours de la réunion sur la première interrogation ou le premier constat que vous faites.

Sur la diffusion des documents : je rappelle que nous sommes aujourd'hui dans une réunion d'ouverture, que ce projet n'est tout de même pas inconnu puisque de nombreuses réunions ont déjà été faites avant celles qui sont organisées dans le cadre de ce débat. En tout cas, j'ai lu les échos de ces réunions dans la presse, nous ne sommes pas totalement en train de découvrir un projet.

La première réunion a lieu le 12 mai. Je rappelle à cette occasion que le premier atelier qui a lieu le 12 mai a été ajouté aux ateliers que nous avons prévus à la demande expresse du collectif Le Geai du Rousset qui souhaitait que l'on resitue ce projet dans une stratégie plus large de développement local et également faire valoir d'autres projets complémentaires ou alternatifs à ce type de développement.

Les premières réunions qui porteront sur des sujets très précis ont lieu le 12 et le 13 mai ce qui laisse un temps assez raisonnable pour examiner les documents. Si cela n'est pas suffisant, nous referons des réunions autant que nécessaires. Nous ne sommes pas obligés d'avoir lu l'intégralité dans tous les détails puisque ces ateliers s'étalent dans le temps jusqu'à fin juin.

Jean MONAVON, Maire de La Guiche : Bonsoir à toutes et à tous.

Je m'inscris en faux contre les adjectifs diffamatoires prononcés par quelques collègues élus en parlant des opposants, qui ont leur mot à dire, d'ultra idéologues, d'idéologues irresponsables, d'activistes et de groupuscules organisés. Tout simplement.

Je veux vous remercier, par contre, d'être venus jusqu'à nous.

(Applaudissements.)

Claude BREVAN : Nous ferons tout ce qui est possible pendant ce débat pour essayer d'éviter les invectives parce qu'effectivement toutes les opinions sont respectables et personnellement j'attacherai beaucoup d'importance à ce respect.

Claire MALLARD, Déléguée au bureau régional Europe Écologie Les Verts Bourgogne : Il est question, dans ce projet, de transparence et donc de démocratie. Qui va faire quoi ? Quand et comment ?

À toutes ces questions, beaucoup de flous subsistent. Le dossier du maître d'ouvrage montre qu'un pré-diagnostic environnemental a été établi par Pierre & Vacances en février 2013. Cette étude n'a jamais été donnée aux élus du Conseil régional avec la délibération concernant le protocole d'accord au moment du vote de juin 2014. Je suppose qu'il en est de même pour les conseillers départementaux de l'époque – les conseillers généraux.

Pourtant, l'article 124.1 du Code de l'environnement précise que toute étude environnementale doit être mise à disposition du public.

La même logique s'applique pour les études sur les retombées économiques et l'emploi qui ont d'ailleurs été produites par l'investisseur privé. À ce titre, la Cour des comptes, dans un rapport de 2012 faisant référence au Center Parcs de la Vienne, recommande aux

collectivités d'établir une étude en amont et produite par un cabinet d'experts indépendants, car on le sait, la démocratie ne peut être garantie que par le caractère pluraliste des expertises.

Enfin, nous regrettons l'absence d'expression du Conseil économique et social de Bourgogne, contrairement aux CESER de Franche-Comté et d'Aquitaine qui ont émis des avis, avis nettement défavorables en ce qui concerne l'Aquitaine.

Pour toutes ces raisons, nous remercions la Commission Nationale du Débat Public et le maître d'ouvrage de pouvoir nous exprimer sur cette exigence de transparence et de transmettre à l'ensemble des élus locaux tous ces documents afin qu'ils puissent se prononcer en toute connaissance de cause, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Je vous remercie.

Claude BRÉVAN : Merci. Monsieur Klotz, sur la mise à disposition des études environnementales, pouvez-vous vous exprimer, s'il vous plait ?

Jean-Michel KLOTZ, Directeur général adjoint en charge du développement de Pierre & Vacances Center Parcs : Les études environnementales ont été mises sur le site dans le cadre du débat public et notamment le pré-diagnostic dont parle Madame. Très prochainement, l'étude « 4 saisons » en cours de finalisation et de rédaction puisque les inventaires se sont clos il y a quelques jours, en mars 2015, sera mise en place.

Le bureau d'étude Confluence, qui nous assiste et est présent aujourd'hui, pourra, si vous le souhaitez, expliquer exactement la façon dont il a travaillé et les conclusions lors de ses investigations.

Claude BRÉVAN : Ce n'est pas exactement ce qui a été demandé. Il a été demandé la mise à disposition. Sont-elles à disposition ? Sont-elles sur le site ?

Jean-Michel KLOTZ : En partie. Le pré-diagnostic est sur le site et le reste viendra lorsque la rédaction sera terminée.

Claude BRÉVAN : Donc, il faut attendre un peu, mais dès que la rédaction sera terminée ce sera également mis sur le site.

Sur la partie impact économique, y a-t-il déjà quelque chose de fait ? Je n'en suis pas certaine. Je n'ai pas vu dans les autres documents qu'il y avait d'impacts, *a priori*. Je crois qu'il y a des connaissances des faits *a posteriori* et c'est là-dessus probablement que Pierre & Vacances commence à extrapoler sur les retombées économiques. Nous le verrons ensuite.

Sylvie DESCOMBES* : Bonsoir. Je trouve très intéressant ce temps d'échanges.

Dans le cadre des autres implantations Center Parcs ce temps d'échanges a-t-il été mis en place ? Peut-on avoir quelque part les éléments d'information si cela a été le cas puisque vous avez parlé de conclusions d'aujourd'hui qui semblent positives économiquement parlant, et peut-être même au niveau de l'opinion publique, mais je pense utile de savoir ce qu'a été le débat préalable avant l'installation d'autres Center Parcs.

Claude BRÉVAN : Il n'y a pas eu de débat public pour les autres Center Parcs, n'est-ce pas ?

Jean-Michel KLOTZ : C'est le seul Center Parcs avec un débat public tel que le nôtre. Pour Village Nature près de Marne-la-Vallée, il y a eu concertation, avec un garant, mais c'est la première fois qu'un projet de Center Parcs fait l'objet d'un débat public tel que nous le pratiquons ici aujourd'hui en Saône-et-Loire.

Un intervenant : Il y a eu Poligny hier.

Claude BRÉVAN : Poligny a commencé hier, il est difficile d'en tirer des conclusions !

Jean-Michel KLOTZ : Nous sommes exactement dans le même planning sur Poligny où les deux débats publics, sur les deux projets, sont menés en parallèle, selon les mêmes modalités, avec la même Commission Particulière du Débat Public et dans le même planning.

(Intervention dans la salle hors micro.)

Il n'y a pas eu de débat public en Isère, la Commission Nationale n'avait pas été saisie sur ce projet.

Depuis ce projet en Isère, effectivement les choses ont beaucoup évolué ce qui nous a conduits à solliciter la Commission du débat public aujourd'hui en 2015. Ce n'était pas exactement la même chose en 2008, il s'est passé sept ans depuis le lancement du projet de l'Isère, les attentes de la population, l'environnement humain a considérablement changé. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la position de saisir la Commission Nationale du Débat Public sur les deux projets dont nous parlons aujourd'hui et dont nous avons commencé à parler hier à Poligny.

Une intervenante : Jusqu'à présent, nous avons eu l'impression que les Center Parcs se sont imposés alors que là, il y a peut-être des réactions, surtout l'Isère qui a fait beaucoup de bruits, et vous êtes peut-être maintenant obligés de tenir compte de l'opinion publique. Mais allez-vous en tenir compte puisque le protocole d'accord a déjà été signé ?

Jean-Michel KLOTZ : Les Center Parcs ne se sont jamais imposés, Madame. Beaucoup de réunions publiques ont été organisées dans un cadre différent, dans le cadre réglementaire des autorisations administratives qui étaient nécessaires à leurs réalisations – quand on modifie un PLU ou qu'on l'élabore, lorsque l'on dépose un permis de construire et autres autorisations, cela donne lieu à des enquêtes publiques.

Nous pouvons dire un mot du protocole ensuite, bien sûr, mais aujourd'hui le projet n'est absolument pas arrêté dans ses composantes et nous avons voulu marquer un temps d'arrêt en nous concertant avec la population concernée par le projet à moyen terme afin d'essayer de dialoguer le plus en amont possible et entendre les préconisations qu'ils veulent bien nous faire. C'est l'objectif.

Le protocole, par contre, est un document d'intention qui a été signé afin de vérifier qu'il y avait entre les différents partenaires potentiels du projet, les collectivités d'un côté et notre société de l'autre, une volonté d'avancer dans un certain cheminement et dans un certain schéma.

Claude BRÉVAN : Y a-t-il une dernière question avant l'exposé du projet ?

Éric DAHY* : Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Je m'étonne qu'il n'y ait pas ce soir à cette table des représentants de la Région et du département.

Dans la salle : Ils sont là.

Éric DAHY* : Ils ne sont pas à la table, donc au niveau du débat la relation est différente. Il faut bien comprendre que ce projet ne verra jamais le jour sans le financement qui est énorme, les subventions et autres exonérations. De nombreuses questions vont être posées à ce sujet. Pourquoi ne sont-ils pas assis à cette table pour répondre à ces questions, comme une partie du projet, pas simplement comme accessoire ?

Merci.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Ils viendront s'exprimer au pupitre le moment venu, quand nous parlerons du montage financier si vous le voulez bien.

Éric DAHY* : Et ils répondront aux questions ? Voilà la question.

Claude BRÉVAN : Le président du Conseil départemental est là ainsi que le Vice-président de la Région.

Nous prenons une dernière question et nous passons au projet.

Annick BERNIN-PASQUIER*, Administratrice de Bourgogne Environnement Nature, Membre du Comité départemental de la protection de la nature : Je voudrais témoigner au niveau de la démocratie environnementale pour l'avoir expérimentée.

Dans ce projet, nous avons vu des associations de terrain s'inquiéter, vouloir s'informer, pour ne pas citer l'ASR* qui s'est présentée au niveau du département très tôt, qui a essayé d'obtenir des informations sans jamais les obtenir, qui n'a jamais pu rencontrer le président du Conseil général. Je prends acte de cette chose-là.

Afin de préciser un peu ce que vous venez de dire, il me semble qu'en ce qui concerne votre projet du Roybon, la dimension du projet était suffisante pour vous imposer le débat public, donc vous étiez dans l'obligation de le faire. Cela a été constaté par le commissaire enquêteur de la Commission sur l'eau. Je pense qu'il faut préciser à nouveau les choses. Vous n'avez pas été très vertueux en matière de démocratie environnementale.

Jean-Michel KLOTZ : Madame, nous étions en dessous des seuils de saisine obligatoire puisque le projet de Roybon sur 247 millions d'euros pour être précis, donc en dessous du seuil de 300 millions d'euros.

Effectivement, je le disais tout à l'heure, les temps ont beaucoup changé et ce que nous nous engageons à faire aujourd'hui alors que ce n'est pas obligatoire, comme cela vous a été exprimé tout à l'heure ; nous ne l'avons pas fait à Roybon parce qu'en 2008 nous étions dans une relation sociétale tout à fait différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Nous n'étions absolument pas obligés de le faire, ce n'est pas parce que le commissaire enquêteur l'a relevé que cela a force de loi.

Christian LEYRIT : Je voudrais préciser quelque chose. Ce qu'a dit Monsieur Klotz est partiellement exact, mais pas tout à fait.

Vous n'étiez pas tenu de manière obligatoire de saisir la CNDP, par contre il y avait obligation de publier le projet de manière à ce que dix parlementaires, une région, un département, une commune ou une association représentant l'ensemble du territoire puissent saisir la CNDP, ce qui n'a pas été fait. C'est un élément purement factuel, je ne porte aucun jugement, mais il est clair que ceci n'a pas été fait.

Il n'y avait pas de saisine obligatoire, mais une obligation de publier le projet, ce qui n'a pas été fait.

Claude BRÉVAN : Nous allons passer maintenant à l'exposé du projet.

Vous avez la parole, Monsieur Klotz.

Jean-Michel KLOTZ : Je me présente : Jean-Michel Klotz, directeur général adjoint en charge du développement de Pierre & Vacances Center Parcs. Je suis, avec l'équipe de ce projet, autour de la table et un peu dans la salle, à votre disposition pour l'ensemble des questions que vous pourriez être amenés à nous poser, ainsi que notre bureau d'étude environnemental, le bureau Confluence, également présent afin de répondre à des questions de cet ordre.

Par une présentation rapide du projet, je voudrais vous dire où nous en sommes en une quinzaine de minutes, puis nous serons tous à votre disposition pour les questions et les réponses.

Présentation du groupe

Le groupe Pierre & Vacances Center Parcs a deux métiers :

- ✓ un métier de développeur touristique
- ✓ un métier d'exploitant touristique

Sur l'ensemble du territoire, nous exploitons 300 sites, que ce soit à la mer, à la montagne, à la campagne – Center Parcs, notamment – ou en ville ; nous accueillons chaque année 7 500 000 clients dont plus d'Européens que de Français (55 %) ; dans la commercialisation de nos séjours, c'est-à-dire dans la recherche de clients, il était très important d'avoir une capacité à aller rechercher les clientèles étrangères et notamment européennes.

Nous exploitons 300 sites avec 7 500 collaborateurs en équivalent temps plein, mais en fait 11 000 personnes à travers l'Europe dans l'ensemble de nos installations.

Qu'est-ce qu'un Center Parcs ?

Un Center Parcs est à la fois un équipement de vacances et de nature avec un certain nombre de paramètres :

- ✓ la nature,
- ✓ le cottage, c'est-à-dire l'hébergement pour la famille.

La clientèle Center Parcs est avant tout – presque exclusivement – familiale, que ce soit des parents avec leurs enfants ou des grands-parents avec leurs petits-enfants, ainsi que d'autres clientèles, comme les tribus aujourd'hui que l'on rencontre de plus en plus dans ces installations, qui attendent des équipements de loisirs au centre desquels on retrouve

l'aquatique, l'aqua-ludique, c'est-à-dire la piscine chauffée, et d'autres activités qu'elles soient extérieures ou intérieures.

Aujourd'hui, notre groupe exploite 20 Center Parcs en Europe dont cinq en France. Parmi ces cinq, deux très anciens, deux récents et un nouveau dont l'ouverture est programmée pour le mois de juin dans la région Poitou-Charentes et dans le département de la Vienne.

L'originalité de Center Parcs est de pouvoir fonctionner 365 jours par an, ce qui est très important. J'évoquais tout à l'heure la piscine, l'équipement aqua-ludique, c'est grâce à cet équipement que ces villages de vacances, ces domaines Center Parcs peuvent fonctionner toute l'année. Peu d'installations touristiques fonctionnent 365 jours par an et c'est, je crois, dans le marché français du tourisme une exception.

Le projet

Nous imaginons ce projet au Rousset parce qu'une fois encore rien n'est arrêté, nous avons mis au contraire, par rapport à la question qu'évoquait Madame, un peu en stand-by le projet pour justement ce moment d'échanges, ce moment de concertation avec vous, ce qui veut dire que le projet qui avait commencé à avancer est aujourd'hui bloqué et restera bloqué, figé, jusqu'à la clôture du débat public, c'est-à-dire l'automne de cette année.

- Le choix du site

On nous interroge souvent sur pourquoi ce site-là plutôt qu'un autre. Avec l'aide des services du Conseil départemental, nous avons travaillé sur une cinquantaine de sites, de façon approfondie sur une dizaine avant d'aboutir à la présélection de la forêt du Rousset parce que nous avons à respecter un certain nombre de critères, dont les principaux :

1. Être hors des zones environnementales particulièrement sensibles. Ce sera évoqué tout à l'heure, je pense qu'il y aura des questions sur le sujet. Nous vous expliquerons notre approche et les constatations, les investigations que nous avons faites.
2. La superficie : il faut un terrain relativement grand, mais pas trop ; le projet dont nous parlons pourrait porter sur 85 ou 90 ha.
3. La topographie : les familles qui viennent séjourner sur Center Parcs ont pour habitude et même pour obligation de se déplacer exclusivement à pied ou en vélo. Cela suppose que les terrains soient relativement plats afin de permettre ce développement doux.
4. Un accès facile, rapide depuis les plus importantes zones de chalandise. Les zones de chalandise du projet du Rousset sont essentiellement la région rhônalpine et un peu la Suisse à proximité. Venir de la région Rhône-Alpes au Rousset est quelque chose de facile dans un temps relativement modeste qui correspond effectivement à ce que veulent les gens qui viennent séjourner quatre ou cinq jours dans un Center Parcs, ils habitent à 200 ou 300 kilomètres pour la grande majorité.
5. Un accès direct avec le minimum de nuisance puisqu'en utilisant la route départementale qui accède le long de l'étang du Rousset, on constate qu'il n'y a pas, hormis le hameau en arrivant sur le site, ni de hameaux ni de villages à traverser à partir du moment où l'on sort de la route départementale de Monceaux à Cluny.

- Le site

À partir du Moulin du Rousset, le site pressenti est le terrain bordé de rouge sur cette carte qui part de l'entrée dans l'axe de la route d'accès provenant du moulin et qui rentre sur le site par un chemin d'exploitation existant aujourd'hui.

Le propriétaire actuel de cette forêt est un groupement financier forestier géré par un établissement bancaire qu'est la société Amundi.

L'évolution des projets Center Parcs

Je faisais allusion à celui de la Vienne, un Center Parcs de 800 cottages. L'évolution de cette nouvelle famille sur laquelle nous travaillons depuis quelque temps consisterait à réaliser des domaines de taille plus modeste qui porterait sur environ 400 cottages et des équipements dimensionnés pour ces installations.

Les installations moins lourdes, moins importantes, nécessiteraient moins de terrain ; nous les voulons extrêmement ouvertes sur le territoire en créant bon nombre de partenariats faisant en sorte que nos clients soient encore plus incités à sortir à l'extérieur du Center Parcs dans lequel ils vont séjourner trois, quatre jours ou une semaine, mais également que des partenariats soient organisés avec les acteurs économiques de proximité afin de travailler ensemble sur un certain nombre d'activités et de services.

Nous voulons engager ce travail, nous l'avons engagé. C'est un travail de réflexion, mais nous voudrions qu'il puisse faire l'objet, le moment venu, justement d'échanges entre nous et peut-être que dans le cadre des ateliers que Madame Brévan abordait, cette thématique-là pourra être travaillée.

L'organisation du projet

L'organisation du projet d'un Center Parcs de cette nouvelle famille tourne plus autour d'un esprit de village, avec une place de village, un cœur de vie et des cottages organisés en hameaux, chacun sur des activités, des thématiques probablement un peu différentes parmi lesquelles on peut citer une activité sur la ferme, sur les animaux, les poneys, les chevaux, par exemple, sur l'aventure et sur le bien-être qui aujourd'hui pour certaines personnes, fait vraiment partie des vacances et du ressourcement.

Et je le disais, des déplacements doux, c'est-à-dire l'absence de voitures. Les gens qui restent quelques jours sur Center Parcs garent leur voiture le plus vite possible sur un parking et n'y touchent plus pendant toute la durée du séjour, ce qui veut dire que les familles, les enfants sont en liberté et en sécurité.

Intentions d'aménagements

Ce n'est pas plan. Pour la première fois, nous montrons une image de ce que pourrait être l'organisation de ce projet. Si je reprends la slide précédente avec terrain, les constructions se réaliseraient essentiellement dans la partie sud du terrain, c'est-à-dire que l'on s'éloigne le plus possible de l'étang du Rousset pour des raisons environnementales qui seront peut-être abordées tout à l'heure, et seule la voie d'accès, cette espèce de fuseau que vous voyez en haut du plan, serait évidemment reliée à la voirie départementale existante puisqu'il faut bien un accès pour la clientèle à partir d'une voirie publique.

L'essentiel du projet se déroulerait organisé en quatre hameaux avec les équipements – les taches en rond ou carré, sur la diapositive, est l'emplacement imaginé pour les équipements ; d'ailleurs, compte tenu des dernières investigations environnementales qui

nous ont été produites, probablement un peu décalés par rapport à ce positionnement que nous avons à l'époque envisagé.

Les enjeux environnementaux

Nous parlions de pré-diagnostic, nous parlions d'étude : « 4 saisons », qui vient de s'achever et en voie de rédaction, fait apparaître un certain nombre d'enjeux environnementaux sur lesquels nous devons être extrêmement prudents.

- ✓ La proximité de l'étang du Rousset et de ses prairies classées en Natura 2000, bien sûr, nous n'y touchons pas, nous sommes loin, mais un accès automobile passera nécessairement par là et peut-être que les services du Conseil général expliqueront les aménagements qu'ils envisagent sur cette voirie afin de permettre aux véhicules d'accéder au Center Parcs s'il se réalisait.
- ✓ L'étang de Jarrat est aussi une zone sensible : les zones humides, les prairies humides en bordure nous amèneront peut-être à faire prendre un peu de recul à ces équipements par rapport à ces dernières investigations.
- ✓ Nous serons amenés à prendre des précautions sur les lisières sud, celles que j'évoquais avec ses prairies humides de l'étang de Jarrat et des secteurs de feuillus, également : si le terrain est majoritairement composé de pins douglas, également quelques feuillus abritent des espèces qu'il faut protéger.
- ✓ Les enjeux liés à l'eau : je passe rapidement, il y aura un exposé du Conseil général sur les études engagées et les premières conclusions auxquelles nous avons abouti, mais nous savons que sur le plan des enjeux liés à l'eau, là aussi des précautions sont à prendre notamment avec la proximité de l'Arconce et des étangs en amont et en aval.
- Les zones humides : sur le site de 85 ha ont été recensé 12,5 ha de zones humides. Ces zones humides seront, autant que faire se peut, évitées par rapport aux constructions et ce sera d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le projet sera aussi probablement un peu déplacé et recomposé. C'est aussi la raison pour laquelle aujourd'hui il n'y a pas de projet. Le projet ne se fait qu'une fois que les études environnementales sont achevées.

Montage juridique et économique

- Le montage juridique

Ce schéma n'est pas élégant, mais très explicite. Le grand rond bleu est le terrain qui est organisé un peu comme une copropriété au sol dans le cadre d'une association foncière urbaine libre qui a pour objet de gérer l'ensemble des parties communes. Les zones de copropriétés au sol différencié, les zones appelées « Investisseur A, B et C », sont les zones de hameaux.

Nous estimons aujourd'hui, sur un projet de 400 cottages, avoir quatre thématiques, donc quatre hameaux. Ces quatre hameaux sont représentés en A, B, C plus les cottages en copropriété.

Cela veut dire que nous envisageons aujourd'hui que les cottages soient pour l'essentiel – les trois hameaux représentés ici – vendus en bloc à des compagnies d'assurances

françaises comme nous venons de le faire dans la Vienne où nous avons vendu les murs de ces cottages pour 80 % à des compagnies comme le groupe Amundi, la MACSF, la Caisse nationale de prévoyance ou encore le groupe AMA ; ce que l'on appelle les grands institutionnels français.

Une partie pourrait être vendue en copropriété ; il s'agit d'une démarche différente puisque l'on se tourne vers des investisseurs privés auxquels on vend ces cottages et dans un cas comme dans l'autre, en garantissant un revenu à ces propriétaires qui deviennent acquéreurs des murs.

Il en serait de même pour la société propriétaire des équipements puisqu'il est envisagé, à ce stade-là, qu'une société à la fois publique et privée – nous avons pensé à une société d'économie mixte comme cela a été récemment réalisé dans la Vienne – puisse se porter acquéreur des équipements. Nos métiers et nos risques consisteraient à payer un loyer de très longue durée à cette société afin de lui permettre d'assurer son financement.

- Le montage économique

La vente des cottages d'un côté et la vente des équipements de l'autre représentent la totalité du Center Parcs afin qu'il soit capable de fonctionner avec d'un côté des hébergements pour les clients et de l'autre côté des équipements et des services pour ces mêmes clients.

L'exploitation est l'essentiel de notre activité, le développement immobilier étant un métier à court terme, qui ne dure que quelques années, alors que l'exploitation est permanente. L'exploitation se fait par les propres sociétés du groupe, mais avec des filiales spécialisées qui assurent à la fois la recherche des touristes, le recrutement et la formation et évidemment les contrats de travail avec nos salariés, ainsi que les engagements de paiements de loyers aux propriétaires des différentes installations. C'est la partie aval du document qui est sous vos yeux, avec Pierre & Vacances Center Parcs Exploitation, c'est-à-dire les équipes de notre groupe qui vont pendant toute la vie de Center Parcs en assurer l'exploitation. C'est une des originalités, je crois, de notre maison que d'assurer d'une part la conception et le développement et ensuite, pendant toute la durée de vie, donc pendant de nombreuses décennies, l'exploitation.

Les investissements : deux tableaux avec à gauche les investissements propres portés par Pierre & Vacances Center Parcs, donc les investissements d'une part des cottages qui représentent un peu plus de 100 millions d'euros et les investissements équipements, ceux repris dans le protocole d'accord dont nous parlions, qui seraient revendus à cette société mixte publique et privée à laquelle nous garantirions un loyer comme nous le garantissons aux propriétaires des cottages. Cela représente les 170 millions d'euros.

À droite, il s'agit des réseaux puisque comme tout opérateur, comme tout aménageur, un site qui ne l'est pas aujourd'hui nécessite d'être desservi en réseau : nous avons évoqué rapidement la route, mais bien évidemment – Monsieur le Maire de Marizy l'évoquait tout à l'heure – la station d'épuration, un réseau d'eau potable et les autres réseaux nécessaires à la vie d'un village Center Parcs, c'est-à-dire à la fois un réseau électrique, un réseau de gaz et un réseau de fibre optique et de téléphonie. Tout ceci représente environ 10 millions d'euros, ce sont les chiffres que les études du Conseil général ont démontrés.

Les emplois, les retombées économiques et fiscales

- Les emplois

C'est le nerf de la guerre, l'objectif fondamental de ce village est évidemment de créer des emplois. Ces emplois qui seraient créés sont répertoriés en deux phases :

- *Le chantier*

La construction d'un Center Parcs demande environ deux ans de collaboration, deux ans de travaux et un an avant, au minimum, d'études techniques. Cela représente 250 à 500 personnes suivant les phases de chantier qui interviendraient pour la réalisation des travaux.

Nous favoriserons au maximum l'intervention des entreprises départementales et régionales. Nous l'avons fait – nous en apporterons la preuve tout à l'heure si la question vient : comment avons-nous fait en Moselle il y a trois ou quatre ans, dans la Vienne hier, pour que 75 à 80 % des marchés puissent être dédiés à des entreprises régionales ? Nous ne travaillons pas en entreprise générale, nous travaillons en corps d'état séparés ce qui nous permet d'organiser des macros lots et de donner les moyens aux entreprises régionales de se structurer, de s'organiser. D'ailleurs peut-être que Éric Magnier vous en dira un mot tout à l'heure, des premiers contacts ont eu lieu avec la Chambre du commerce et de l'industrie sur cette collaboration éventuelle.

- *La phase d'exploitation*

Un Center Parcs génère 300 emplois directs, dont 85 % - je me permets d'insister sur ce chiffre, parce que quelquefois on lit dans la presse des chiffres un peu erronés – en CDI et 60 % à temps plein. Quand on croise les deux, ceci représente 210 à 220 équivalents temps plein. Un Center Parcs, c'est 300 emplois, mais effectivement, compte tenu du fait que dans notre métier nous avons des arrivées et des départs de clients deux fois par semaine en général, cela nécessite de la maintenance et de l'entretien, donc pour certains métiers, des temps de travail un peu inférieurs, mais tout cela représente 300 emplois directs de salariés directs de Center Parcs ou de ses partenaires intégrés totalement dans notre village.

- D'autres retombées

Nous savons qu'au-delà des consommations de nos clients, nous générons des retombées de prestations et d'achats locaux par l'exploitation, par la vie même de Center Parcs, qui représentent 4 à 5 millions d'euros par an. Là aussi, des études faites sur d'autres villages en exploitation montrent que ces chiffres sont plutôt pessimistes par rapport aux constatations qui sont faites.

Les retombées fiscales d'un projet, les taxes d'urbanisme. Lorsque l'on veut construire un objet comme celui-ci, cela veut dire que l'on dépose des permis de construire qui, une fois obtenus, sont générateurs d'obligation de taxes, environ 1,3 million d'euros ; de taxes annuelles, la contribution économique et territoriale, les taxes foncières, les taxes de séjour dont vous voyez les chiffres soit environ 1 million d'euros par an durant toute la vie d'un Center Parcs, c'est-à-dire pendant quelques décennies. Ce sont des retombées fiscales qui, je crois, ne sont pas négligeables pour les collectivités concernées.

Partenariat avec le territoire

Nous voulons accompagner le plus possible les entreprises

- pour répondre aux appels d'offres. Cette structuration, cette organisation en macros lots que j'évoquais, nous permet d'être fiers de ce que nous avons fait lors de nos dernières réalisations et hier dans la Vienne où, je crois, 77 % des marchés ont pu être traités par des entreprises locales. C'est encore plus vrai pour les cottages où il

s'agit de constructions bois où les entreprises ont besoin de moins de spécialisations ; c'est un peu moins vrai pour les équipements techniques où l'on ne trouve pas toujours les entreprises qualifiées pour les réaliser.

- Pour l'approvisionnement, que ce soit celui des boutiques, celui de la restauration ou le bois de chauffage puisqu'aujourd'hui la ressource énergétique envisagée jusqu'à d'autres démonstrations, consiste à réaliser une chaufferie bois.
- Sur le recrutement à venir – nous serons amenés à en parler dans les ateliers spécialisés – un travail très en amont avec les partenaires de l'emploi. Je disais tout à l'heure que nous ouvrons le Center Parcs de la Vienne dans quelques semaines : nous avons reçu et analysé 6 700 candidatures pour les 600 emplois que nous avons à offrir.

Le planning

Si le projet se réalise, et selon le calendrier prévisionnel que l'on peut imaginer aujourd'hui, la décision du maître d'ouvrage après clôture du débat public interviendrait à la fin de l'année ; un lancement des études, aujourd'hui interrompues pour les raisons du débat public que j'évoquais, au début de l'année prochaine, ce qui, en fonction des procédures administratives toujours un peu longues dans notre pays, aboutirait à des autorisations fin 2016 et un chantier qui pourrait se dérouler en 2017, 2018 et 2019 pour une ouverture espérée, si nous arrivons à une conclusion commune, pour l'été 2019.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

DÉBAT

Claude BRÉVAN : Nous laissons maintenant la place au débat.

Qui souhaite prendre la parole ?

Véronique LAUDET, Adjointe au Maire à Pressy-sous-Dandin : Bonjour. Pourquoi ne vous débrouillez-vous pas sans l'argent de nos impôts pour réaliser ce projet qui est là bien sûr pour créer des emplois, mais qui est tout de même rémunérateur, je pense, pour vous ?

Jean-Michel KLOTZ : Bien sûr, et j'espère que nous gagnerons un peu d'argent, nous sommes une entreprise privée, nous n'avons pas d'autres ressources que les nôtres.

Aujourd'hui, c'est un projet de partenariat avec les collectivités territoriales dont une des missions consiste à permettre le développement économique, et effectivement, la réflexion engagée consiste à dire d'une part qu'un projet comme celui-ci dans un territoire qui n'est pas desservi par les réseaux nécessite cette desserte de réseaux et en second lieu – une dame parlait de subventions – nous avons pris la position de ne pas être dans une demande de subventions, mais beaucoup plus dans un partenariat avec un actif immobilier en proposant aux collectivités d'être propriétaires des installations, à charge pour nous d'en assurer indirectement la capacité de financement par le fait que l'on paie un loyer pendant vingt ans.

Claude BRÉVAN : Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Président du Conseil régional, voulez-vous nous parler de ce montage financier ?

Jean-Claude LAGRANGE, Vice-président du Conseil régional de Bourgogne : Je parle au nom des conseillers régionaux ici présents afin d'expliquer la position de la région qui a nous a valu de voter majoritairement, groupe socialiste apparenté et Bourgogne dynamique, c'est-à-dire la droite républicaine et le centre, une délibération sur un protocole d'accord faisant l'objet d'une participation financière de la Région et du département au titre d'un montage qui n'est pas une subvention, mais une participation à une société d'économie mixte. C'est un montage que nous connaissons bien par ailleurs dans ce département sur des projets industriels, je situe d'autres projets qu'avec d'autres collègues nous pouvons mener dans différents territoires. C'est une participation des collectivités dans une part publique avec du financement privé qui vient soit d'investisseurs privés, soit de la Caisse des Dépôts, de banques, etc. Nous sommes exactement dans ce modèle.

Pourquoi la Région est-elle intervenue au titre de son intervention économique ? Vous l'avez dit, c'est d'abord un projet qui crée de l'emploi, qui crée du travail aussi pour des entreprises. Nous avons mis des conditions que je retrouve dans les présentations qui viennent d'être faites : emploi local, valorisation du patrimoine, valorisation des ressources et bien entendu, des conditions par rapport aux questions environnementales.

Tout d'abord, ce n'est pas un chèque – il n'est toujours pas fait –, mais il était normal qu'à ce stade, comme d'autres projets industriels qui peuvent prendre jour dans la région Bourgogne ou dans le département, on vienne voir la Région, les collectivités afin de leur demander quelle est leur participation. Cela peut être de l'aide directe à l'emploi, ce qui peut être critiquable et qui l'a été. Nous sommes sur un montage très différent : c'est un partenariat public/privé sécurisé puisque l'argent qu'au titre d'actionnaire la Région et le département vont mettre – le Président le précisera puisque ce dossier a été porté de concert entre les deux collectivités – sera rémunérateur. C'est-à-dire qu'une société d'économie mixte portera un emprunt pour la partie investissement qui sera remboursé par le loyer que nous versera Pierre & Vacances.

Ce n'est pas une subvention, c'est de l'argent public, effectivement, mais de l'argent qui est investi dans un processus économique et industriel avec des conditions qui sont effectivement imposées par la Région et qui à l'époque ne pouvait pas aller plus loin puisque le projet doit répondre à des contraintes environnementales, à des enquêtes publiques, à des questions d'urbanisme, foncières, etc.

Il était important que la Région et le département se positionnent afin de permettre au porteur de projet d'avancer aussi dans son dossier. Nous l'avons fait pour d'autres projets, nous continuerons de le faire sans aucun doute.

Je tenais à dire cela pour évoquer cette délibération du 30 juin 2014 qui a reçu, sinon à l'unanimité, l'accord d'une large majorité du Conseil régional ; les conditions économiques de ce territoire nécessitaient de voir apparaître de nouveaux projets, de la création d'emplois, de l'activité, de la promotion, aussi, du territoire, la Bourgogne n'a pas forcément toujours besoin qu'on en parle parce que nous la connaissons, mais il n'empêche que la clientèle étrangère dont vous parlez va passer sur des territoires qu'elle ne connaît peut-être pas et qui les inciteront à revenir. C'est aussi une des conditions : que Pierre & Vacances dans ses installations fasse de la promotion touristique du département, des produits locaux et des atouts touristiques de la région. Cette condition a été acceptée puisque vous avez rencontré François Patriat.

Sur les questions de l'emploi, la Région dispose de différentes stratégies et nous avons mis en place ce qui s'appelle un RSE, c'est-à-dire la responsabilité sociétale des entreprises. Cela s'appliquera aussi bien à Pierre & Vacances comme cela s'applique à d'autres

sociétés. Je pense qu'ensuite c'est aux instances internes d'être vigilantes aux conditions de travail, etc.

Je ne suis pas là pour dire que le projet est porté unanimement par la Région. Il est soutenu dans un montage financier très particulier puisque que cette bulle, comme l'appelons, va être construite par cette SEM à hauteur de 66 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable ; elle en sera propriétaire dans 20 ans puisque c'est une vente en état futur d'achèvement, avec un loyer. C'est un montage sécurisé que la Région avec le département a voulu mettre en place.

C'est une première partie de réponse, mais je pense que dans les ateliers que vous avez présentés, Madame la Présidente, notamment à Montceau-les-Mines, nous pourrons aller plus loin dans le montage.

(Applaudissements.)

André ACCARY, Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire : Je ne vais pas revenir sur le protocole puisque vous l'avez compris, que ce soit la Région ou le département, le fondement est le même.

Par contre, au vu de ce qui s'est passé lors des élections, il y a eu un changement – je tiens à le préciser – de majorité dans le département, mais que les choses soient claires, par rapport à ce que j'ai pu lire de temps en temps, c'est une position que j'avais en tant qu'élus de l'opposition, j'ai la même dans la majorité, et au niveau du département, quels que soient les couleurs ou les horizons politiques des élus de ce département, c'était une position unanime.

✓ Unanime sur quoi ?

Par rapport aux premières discussions qui ont eu lieu, c'était des intentions. Il faut bien commencer un projet. Effectivement, le protocole qui a été signé est un protocole d'intention.

Actuellement, tout est suspendu le temps du débat public et l'intérêt du débat public est que des positions peuvent évoluer, mais ce qui est sûr, clair, précis et net, c'est que les élus, en tout cas au niveau du département et depuis de nombreux mois, ont une position tout à fait positive vis-à-vis de ce projet.

✓ Pourquoi ?

Ce projet est de l'attractivité, de l'emploi – à notre époque, c'est une notion importante ; c'est le respect de nombreuses conditions, nous le verrons lors de nombreux ateliers environnementaux, mais aussi en termes plus techniques sur les aménagements plus précisément dans certains ateliers. C'est une lisibilité au-delà même du département, de toute la Région, et nous avons un attrait évident pour ce projet puisque ce projet est porteur, globalement, même si sans doute la discussion a tout à fait sa place, mais porteur de bons espoirs en termes d'emploi, de développement économique et d'aspect touristique.

Effectivement, les élus que nous sommes continueront à être très attentifs et j'ai bien entendu le souci dans le débat public sur l'argent public. Le protocole qui est signé est sur de bonnes bases.

Je partage cet avis, mais pas seulement moi, puisque c'était à l'unanimité au niveau du département : plutôt que donner une subvention à fonds perdu, il n'est pas inintéressant d'étudier le fait d'y aller sur un investissement pour une collectivité.

C'est ce que je souhaitais vous dire en préambule pour le projet. J'ai bien noté, et l'en remercie, que l'entreprise a sollicité – c'est son initiative – d'organiser des débats publics. Effectivement, nous avons changé d'époque et c'est une notion tout à fait importante.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Qui souhaite prendre la parole ?

Pierre BOUSSEAU, Président d'association ACE Arconce : Je vais intervenir sur l'eau potable et l'assainissement.

Le raccordement au réseau d'eau potable qui a été demandé par Pierre & Vacances nécessite une extension et un renforcement du réseau. Il est destiné à alimenter plusieurs propriétés.

Pour ACE Arconce, le financement de ce raccordement estimé à 4,3 millions d'euros devrait être pris en charge par le Syndicat à hauteur de 2 000 €, le reste à la charge du demandeur comme pour tous les autres demandeurs de raccordement.

Le document du maître d'ouvrage indique que les coûts des investissements des collectivités seront supportés par le gestionnaire du Center Parcs, c'est-à-dire les usagers du Center Parcs, qui paiera – lui paiera, mais eux paieront – une redevance calculée en conséquence.

ACE Arconce estime que le régime accordé à Pierre & Vacances est contraire aux principes d'égalité de l'utilisateur devant le service public. Sans plus de précisions sur cette redevance avancée par le maître d'ouvrage, et afin de pouvoir estimer les conséquences des dispositions contenues dans le document du maître d'ouvrage, ACE Arconce demande :

- ✓ le détail du montant annuel estimé de la redevance eau potable de Center Parcs ;
- ✓ l'incidence financière de l'entretien des nouvelles installations sur le contrat de délégation du service public passé entre les collectivités et la SAUR puisque le réseau est en affermage à la SAUR – la SAUR va bien sûr demander sa part ;
- ✓ comment les consommations d'eau seront-elles facturées à chaque utilisateur à l'intérieur de Center Parcs ?
- ✓ quelles seraient les conséquences financières pour les collectivités si le succès du Center Parcs n'était pas celui escompté, c'est-à-dire s'il n'était pas suffisamment consommé d'eau

L'assainissement collectif

Sur la commune de Marizy, la totalité des effluents collectés est traitée par lagunage, mis en service en 1991 et dimensionné pour traiter 200 équivalents habitants.

Pour le financement des voiries et réseaux publics, la municipalité a institué la participation pour voiries et réseaux sur l'ensemble du territoire. La taxe de raccordement à l'égout est fixée à 1 000 € et la redevance assainissement collectif est de 0,80 € par mètre cube d'eau consommé.

Le zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Marizy a été adopté en 2006 et comporte un projet d'extension de l'assainissement collectif au lieu-dit Le Pont. Une étude réalisée en 2007 indique que 25 à 26 branchements supplémentaires sont possibles, 7 unités pour le secteur du Pré de l'Église, 13 unités pour le hameau Le Pont, 5 à 6 unités pour une urbanisation envisagée en partie haute du hameau Le Pont.

Claude BRÉVAN : Monsieur...

Pierre BOUSSEAU : J'en ai pour trois minutes. Merci.

L'étude précise que si la capacité de la lagune est dépassée, il est possible d'envisager son agrandissement de 250 m² et ainsi augmenter d'une vingtaine d'équivalents habitants sa capacité.

Le maître d'ouvrage Pierre & Vacances retient l'option qui consiste à collecter et diriger les effluents du Center Parcs vers le hameau Le Pont, en direction d'une station d'épuration en aval de la commune de Marizy d'une capacité d'environ 3 300 équivalents habitants, dont 300 pour les effluents de la commune de Marizy et pour un investissement réseau plus station de 2,7 Millions d'euros.

ACE Arconce considère que la municipalité de Marizy n'a pas l'utilité d'une station d'épuration de 3 300 équivalents habitants qui pour l'essentiel serait réalisée pour les besoins d'une entreprise privée. Le document du maître d'ouvrage indique que les coûts des investissements de la collectivité seront supportés par le gestionnaire du Center Parcs, les usagers, qui paiera une redevance calculée en conséquence.

Sans plus de précision sur cette redevance, et afin de pouvoir estimer les conséquences des dispositions contenues dans le document du maître d'ouvrage, ACE Arconce demande le détail du montant annuel estimé de la redevance d'assainissement de Center Parcs, le coût estimé de la station d'épuration, l'étude du scénario de modélisation du système d'assainissement de Marizy sans prise en compte des effluents de Center Parcs cité dans le document du maître d'ouvrage. Une étude est faite, nous voudrions la voir. Quelles seront les conséquences techniques et financières de la sous-utilisation de la station d'épuration ?

Merci.

Claude BRÉVAN : Merci, Monsieur. Nous nous servirons évidemment de votre papier pour préparer l'atelier sur les équipements publics.

Monsieur Salomon, souhaitez-vous avoir une première réponse d'attente sur toutes ces questions qui sont tout de même importantes, sachant que nous approfondirons à l'occasion de l'atelier spécifique ?

M. Jean-Bernard DESCHAMPS :Président du Syndicat Incommunal des Eaux de l'Arconce: En ce qui concerne l'extension de ce réseau pour l'alimentation de Center Parcs, il ne s'agit pas de 4,3 millions d'euros, mais 1,3 million d'euros qui seront nécessaires pour alimenter en eau ce Center Parcs. C'est l'extension du côté sud par le réservoir de La Guiche jusqu'au Center Parcs (1,7 km) ; ensuite, du côté ouest, il y a deux kilomètres à partir du hameau Le Pont à Marizy jusqu'à ce Center Parcs. À partir de ces deux alimentations, nous allons créer un réservoir de 800 mètres cubes qui assurera l'alimentation de deux jours pour Center Parcs pour des questions de sécurité ; 650 000 € sont prévus pour le réservoir et la même somme en ce qui concerne l'extension.

Les 3 millions d'euros en plus concernent un renouvellement de réseau qui était prévu comme chaque année par le Syndicat. Chaque année, nous renouvelons environ 600 000 € de canalisations. Pour ce Center Parcs, nous allons devoir renouveler trois années consécutives. C'est seulement une avance d'argent sur les travaux.

(Interventions hors micro.)

Claude BRÉVAN : Tout cela devra effectivement être traité au sein de l'atelier. Une question a été posée que nous avons également entendu dans la préparation : ces travaux importants et notamment le surplus qui n'aurait pas été prévu s'il n'y avait pas ce Center Parcs, auront-ils un impact sur le prix de l'eau pour les administrés actuels ? C'est un sujet sensible, il faudra avoir des réponses précises au moment de l'atelier.

Pierre SALOMON : Nous tenons absolument à ce qu'il n'y ait aucun impact en ce qui concerne les citoyens.

Claude BRÉVAN : Merci. En tout cas, Monsieur, de votre note, nous allons nous en servir pour préparer cet atelier.

D'autres interventions ?

Michèle DEMEURES : J'habite à Saint-Marcelin-de-Cray, à quelques kilomètres du projet. Je vais vous parler du financement et des risques.

La question des risques nous apparaît majeure dans ce projet de Center Parcs. Que risque Pierre & Vacances et que risquent les collectivités ?

Il faut tout de suite arrêter avec ce que nous entendons tout le temps : Pierre & Vacances investit 170 millions d'euros. C'est faux. Les collectivités, donc les contribuables sans leur accord, engageront des dizaines de millions d'euros dans ce projet, justement dans la partie la plus à risque : les infrastructures de loisirs.

Dans son rapport des comptes consolidés 2013-2014, voici comment Pierre & Vacances voit les choses, en page 49 au chapitre « risques particuliers liés aux activités du groupe », je cite : « *Afin de réduire sa sensibilité à la cyclicité du marché immobilier, le groupe a mis en place plusieurs mesures. Parmi ces mesures, nous trouvons : partenariat public/privé pour le financement des infrastructures et des équipements de loisirs. Dans notre cas, cette société d'économie mixte, SEM, dont les principaux actionnaires seraient le département et la Région assumerait tous les risques juridiques et financiers liés au parc de loisirs.* »

Comment Pierre & Vacances sécurise-t-il son modèle économique ? En étant propriétaire de rien, en vendant les cottages à des investisseurs et les infrastructures de loisirs à la société mixte, c'est-à-dire nous, gardant juste assez pour assurer son contrôle sur la gestion du parc. Comme le note le même rapport, « l'activité touristique est une activité peu capitalistique. »

Quels sont les risques pour la société mixte, c'est-à-dire le département et la Région ? Que le retour sur investissement après 20 ans soit nul ou négatif, tout simplement. Car en plus des fonds propres, des emprunts, des investissements de réseaux et de formations, il faut ajouter le coût de l'emprunt et le coût annuel de gestion de la SEM, entretien du site inclus, lesquels sur 20 ans pourraient à eux seuls coûter des dizaines de millions d'euros. Le loyer payé par Pierre & Vacances suffira-t-il à couvrir ces coûts ? Rien n'est moins sûr et tant que nous n'aurons pas tous ces chiffres, nous ne pourrons pas en juger.

Dans 20 ans, Pierre & Vacances sera parti et la société mixte devra trouver un nouvel opérateur, mais les termes du bail seront-ils les mêmes ? Le parc aura vieilli, la mode sera passée. Par ailleurs, la société mixte devra de nouveau emprunter pour remplacer les équipements en fin de vie, comme la bulle et la piscine, par exemple. Difficile d'imaginer que dans 20 ans ce parc pourrait être profitable. Les collectivités devraient regarder très attentivement ce projet à la loupe avant d'investir dans une aventure qui ne rapportera rien.

Dans une circulaire au préfet, les ministres de l'Économie et de l'Intérieur rappellent que les collectivités sont tenues d'observer la plus grande vigilance dans les montages juridiques et financiers des partenariats publics/privés. Une évaluation préalable du contrat de partenariat doit être présentée au Conseil du département et de la Région pour délibération et vote. Elle doit inclure un chiffrage en coûts complet, comprenant notamment les coûts de programmation, de conception, de réalisation, de financement du projet et le coût prévisionnel du contrat en moyenne annuelle. Cette évaluation, Mesdames et Messieurs les élus, ainsi que Pierre & Vacances, a-t-elle été faite ? Quand sera-t-elle rendue publique ? Nous souhaitons une réponse circonstanciée des élus sur ces deux questions.

Nous avons une liste de vingt-deux questions auxquelles nous demanderons des réponses chiffrées, précises et écrites.

Merci.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Pourrez-vous nous transmettre vos vingt-deux questions avant l'atelier qui porte précisément sur le financement et le modèle économique ? Cela nous est indispensable afin de pouvoir le préparer.

Jacqy LIEVRE, Saint-Ythaire : Puis-je ajouter un complément afin qu'il y ait une réponse globale ?

Claude BRÉVAN : Allez-y, Monsieur.

Jacqy LIEVRE : En faisant une rapide recherche sur Internet, je me suis aperçu que Pierre & Vacances était en déficit ces trois dernières années. La perte cumulée s'élève à plus de 100 millions d'euros. Est-ce une affaire qui fonctionne mal ? Est-ce que Pierre & Vacances est en mauvaise santé ? Est-ce qu'on peut conclure avec ça ? Ou alors une éventualité à laquelle il faut répondre, a-t-on là une société multinationale qui est habituée par des systèmes de filiales, de circuits financiers, à pouvoir investir ailleurs et à générer des pertes en France ? Dans un cas comme dans l'autre, je pense que ce n'est pas une bonne situation, des explications très précises sont nécessaires sur ces 100 millions d'euros de perte des trois derniers exercices.

Jean-Michel KLOTZ : Question très importante que Monsieur vient de poser sur la situation financière de Pierre & Vacances. Premièrement, ce n'est pas une multinationale comme vous l'évoquez, mais une société franco-française qui a des filiales en Europe. Nous avons acquis la société Center Parcs il y a quelques années, et Center Parcs garde une attache hollandaise. Nous sommes une société française qui paye ses impôts en France ou dans tous les pays dans lesquels elle agit.

La situation financière de Pierre & Vacances – Center Parcs a connu des déficits liés à une conjoncture touristique défavorable, comme dans beaucoup de métiers, comme dans beaucoup d'entreprises. La société a traversé deux années difficiles, on peut dire aujourd'hui que la situation est bien meilleure, que le rétablissement des comptes sur le résultat opérationnel est positif. Il a été positif l'année dernière, il va l'être cette année ; donc, la situation se rétablit. Je ne nierai pas que la société a traversé une période un peu difficile, mais quelles sont les sociétés aujourd'hui, notamment touristiques, qui n'ont pas traversé des périodes difficiles dans une conjoncture où la consommation s'est considérablement réduite ?

Sur la question du loyer qu'évoquait Madame, j'aurais juste voulu préciser quelque chose, le loyer que nous nous engageons à verser pendant les 20 ans auquel vous faisiez allusion est un loyer que l'on qualifie de triple net, c'est-à-dire que le propriétaire n'assume aucune charge d'entretien et de maintenance, c'est nous (exploitant) qui assumons ce risque et qui assumons donc la totalité des charges de fonctionnement. Que ce soit la société propriétaire ou celle(s) des cottages, elles reçoivent des loyers nets. Nous prenons en compte dans nos prévisions l'ensemble des charges de fonctionnement, ce qui signifie que le revenu est un revenu garanti net pour les propriétaires. Il n'y a pas du tout de renouvellement à la charge de la collectivité ou de la SEM.

Claude BRÉVAN : Les propriétaires payent les taxes foncières.

Jean-Michel KLOTZ : Oui, car on ne peut pas payer à la place des propriétaires la taxe qui leur revient, à part les questions d'ordures ménagères ou de petites choses de ce genre. Globalement, tout ce qui est lourd potentiellement et auquel Madame faisait allusion de renouvellement, d'entretien, de maintenance est à l'obligation du preneur (nous) avec une obligation à la fin du bail, si effectivement le bail n'était pas renouvelé dans 20 ou 30 ou 40 ans, à restituer les biens aux propriétaires en bon état de fonctionnement. Je rappelle simplement que Pierre & Vacances a près de 50 ans maintenant et a résisté à part la période un peu difficile que Monsieur soulevait.

Claude BRÉVAN : Avant de prendre une nouvelle question, le maire de Marizy souhaiterait intervenir au sujet de la station d'épuration.

Emmanuel REY : Merci Mme la Présidente. Juste deux mots par rapport à l'intervention de l'interlocuteur précédent. Je ne vais pas rentrer dans le détail puisque cela va faire l'objet d'un atelier spécifique, mais la proposition d'agrandir le lacunage existant est bien entendu impossible, car nous sommes actuellement en zone inondable. Donc, évidemment, nous n'aurions aucune autorisation de l'Agence de l'eau pour agrandir un lacunage qui arrive à saturation.

Si nous devons refaire ce lacunage en intégrant le hameau du Pont, les conséquences sur le prix de l'eau de l'usager seraient multipliées par trois ou quatre d'après les études que nous avons fait réaliser par notre cabinet spécialisé, pour une simple et bonne raison, à savoir le volume des effluents traités est très faible, alors qu'avec l'intégration du Center Parcs, il est parfaitement changé, et la condition sine qua non de la présence de la station d'épuration sur notre territoire est qu'il n'y ait pas d'impact pour les usagers. Le prix de l'eau concernant l'assainissement est à 0,80 €, il sera certainement affecté du montant de la TVA de 10 %, donc nous assisterons à une hausse maximum de 0,08 € pour le faire passer à 0,88 €, ce qui est tout à fait raisonnable. C'est l'un des prix les plus faibles de Saône-et-Loire, ce que l'on avait vu avec les services de la Préfecture.

Je serai à votre disposition et avec les services du département pour entrer vraiment dans le détail sur ce dossier très technique, mais je voulais quand même rassurer les usagers de Marizy notamment, il n'y aura pas d'impacts financiers conséquents sur le prix de l'eau.

(Applaudissements.)

Jean-Michel KLOTZ : Pour compléter le propos, effectivement, nous avons préparé des pré-accords avec les syndicats pour l'assainissement et pour l'eau, justement avec des engagements de consommation minimum, et donc de redevances et de recettes pour les syndicats correspondant à nos prévisions d'exploitation.

(commentaires hors micro)

C'est pour alimenter le débat public, justement pour donner tous les paramètres possibles pour une bonne concertation.

Un intervenant : Je voulais intervenir pour ajouter quelque chose qui montre bien qu'on y croit et à mon avis Pierre & Vacances aussi, non seulement le protocole d'accord prévoit des loyers garantis et le remboursement de l'emprunt, mais il y a même une part de l'intéressement qui serait reversée à la société. Par contre, s'il y a des pertes, elles sont à la charge de Pierre & Vacances.

Je remercie Madame, car les questions sont pertinentes et nous vous apporterons les réponses. C'est logique, le business plan n'était pas complètement finalisé lorsqu'on a fait le montage. Il y a des questions de hors taxes – toutes taxes, mais vous aurez l'ensemble des réponses à ce sujet.

La question de l'intéressement a été négociée dès le départ. Cela veut dire que c'est de l'argent qui peut même être rémunérateur.

Sébastien MARTIN, Président du Grand Chalon, communauté d'agglomération de Chalon-sur-Saône et également président du Pays du Chalonnais (territoire sur lequel se trouve cet équipement) : Je tenais à être ici ce soir pour apporter mon soutien à ce projet, et je trouve bien qu'un débat soit organisé, car les personnes qui sont ici sont demandeuses de clarté, d'information complémentaire pour pouvoir se forger un avis définitif. On ne peut se forger un avis définitif qu'une fois qu'on a eu réponses aux questions qu'on se pose et pas avant.

Par ailleurs, pour venir ici depuis Chalon-sur-Saône, on a mis pratiquement une heure en voiture. Néanmoins, il me semble qu'un tel projet aura un impact qui ira jusqu'à Chalon et loin dans le charolais jusqu'à Macon et pour tout le département, dans toute la région. Nous parlons tous élus que nous sommes de développement touristique, de tourisme. Je crois que pour une fois nous avons l'opportunité, pas simplement d'en parler mais aussi d'avoir un projet qui peut dynamiser le tourisme dans tous les territoires. Je ne crois pas au projet aspirateur qui empêche les autres de se développer. Je fais partie des gens qui pensent que la dynamique appelle la dynamique, qu'un projet quand il réussit appelle la réussite d'autres projets derrière. Par ailleurs, et pour le vivre dans d'autres projets - de nombreux élus sont présents ce soir - nous sommes dans un pays où les contraintes réglementaires, législatives, liés à l'environnement notamment sont extrêmement fortes par rapport à d'autres. Les questions que vous êtes en droit de poser, vous aurez les réponses parce que la loi l'impose.

Nous sommes dans un pays, et je le dis devant M. Le préfet, où le niveau de réglementation est sur ce point fort, et je trouve quelque part paradoxal en contrepartie qu'il y ait parfois aussi peu de confiance dans la réussite des projets. Je souhaite que ce débat qui transcende, je crois, tous les clivages politiques et tous les territoires permette d'apporter la clarté et de la confiance. Je pense que c'est ce que vous demandez. Merci.

(Applaudissements.)

Jean-Pierre LEPRI, Mary : Ma question porte sur le tourisme. J'entends ici que le tourisme est un argument, j'aimerais savoir pourquoi. D'une part, j'entends que ce n'est pas une activité rémunératrice, en tout cas il y a des aléas, mais surtout je voulais comprendre ce que signifie votre tourisme. Vous voulez dire que vous nous invitez à aller passer nos week-ends à Center Parcs ! Quel est notre bénéfice touristique du Center Parcs : est-ce bénéficier du Center Parcs ou est-ce le fait de voir défiler 400 voitures tous les week-ends ? Je ne vois

pas trop non plus l'intérêt en tant qu'habitant. Je ne vois pas l'intérêt touristique, mais peut-être existe-t-il, et s'il existe, vous me l'expliquerez.

Jean-Michel KLOTZ : Pour vous répondre, on serait ravi de vous accueillir chez Center Parcs déjà, mais au-delà de cela, l'intérêt touristique est d'augmenter encore la notoriété touristique. Les élus ou les représentants du Conseil départemental le diraient mieux que moi, le constat fait dans votre département et la région est que c'est un tourisme de passage. Les gens ne séjournent pas, ils traversent. C'est ce que j'ai compris, ce que j'ai lu et ce que j'ai appris ; nous proposons un tourisme de séjour, tout à fait différent. Il y a à la fois un facteur d'amélioration de la notoriété touristique et un effet secondaire portant sur la création d'emplois et de la dynamique des achats et des prestations de nos clients dont la démonstration a été faite tout à l'heure, et le développement de partenariat bien évidemment aussi qui l'accompagnera. Comme nous vous l'avons expliqué, notre objectif est de développer les partenariats locaux pour justement améliorer cette synergie avec le territoire.

Claude BRÉVAN : M. Klotz, on ne peut pas dire que la démonstration a été faite tout à l'heure. Vous avez dit qu'effectivement il y avait des retombées, maintenant il faudra approfondir et ce sera l'objet d'un des ateliers précisément sur les retombées économiques et les retombées touristiques. Le fait de dire qu'il y aura des retombées est en soi une démonstration. Les sommes que vous annoncez peuvent être contestées, car on ne sait pas très bien comment elles sont établies. C'est un point qu'il faudra véritablement approfondir pour que les gens sachent. C'était juste une remarque.

Roland POGÉAI*, **citoyen bourguignon** : Dès l'instant où les lois sont respectées, je ne suis pas contre Center Parcs, mais c'est l'argent public distribué par les élus qui me gêne énormément. Avez-vous regardé ce qui s'est passé dans les affaires publiques-privées sur certains dossiers, comme l'hôpital à Paris, un stade à Lille... Messieurs les élus, nous voulons simplement vous dire que nous serons là pour regarder ce que vous allez distribuer.

Fabien GENET, Vice-président du Conseil départemental, chargé du développement économique, maire de Digoïn, élu depuis une vingtaine d'années en Charolais Brionnais : Toutes les questions posées sont bien sûr légitimes et il est normal que nous y apportions réponses, et peut-être que nous soyons là également pour les relayer tout au long de ce débat et pouvoir trouver ensemble des réponses.

L'utilisation de l'argent public, bien évidemment vu le contexte actuel, est une préoccupation partagée par l'ensemble des élus de tous bords et dans tous les niveaux de collectivités. Il est bien évident que pour la majorité du Conseil départemental, et plus largement pour l'ensemble des nouveaux élus du Conseil départemental, puisque notre assemblée a été très largement renouvelée, nous souhaitons dans les prochaines semaines profiter de ce temps pour tout remettre à plat et pour pouvoir vérifier au mieux quels ont été les engagements qui ont déjà été pris, quels sont ceux que nous devons encore concrétiser, puisque au-delà du protocole d'accord - et cela a très bien été dit par le président - il nous faudra encore négocier la création de la SEM et les accords très précis juridiquement entre la SEM et le locataire. Donc, sur tous ces sujets nous aurons bien sûr à nous inspirer des questions et des remarques de la Commission Nationale du Débat Public.

La présence ici à nos côtés du nouveau Président de la Commission des finances du Conseil départemental est également une garantie du travail que nous mènerons, tous les groupes politiques représentés au Conseil départemental ensemble pour que nous vérifiions du mieux possible l'utilisation de cet argent public.

Pour ma part, contrairement à d'autres, je ne siégeais pas au Conseil départemental, donc je n'ai pas voté le protocole. J'arrive avec le même intérêt que les citoyens qui sont dans la

salle pour vérifier cette utilisation. Je crois que tous les collègues nouvellement élus ont, dans le même esprit de ce qu'a dit le président, c'est-à-dire à la fois soutenir un projet de développement économique, mais pas à n'importe quel prix, en vérifiant les conditions faites et quels sont les engagements mutuels qui vont être pris.

Lorsqu'on parle de développement économique, il faut finalement travailler avec le privé. Effectivement, un choix de société peut consister à dire qu'il ne faut jamais rencontrer une entreprise, lorsqu'on veut faire du développement économique, qu'il ne faudrait jamais avoir d'accord avec le privé. Au-delà de ce choix de société qui est tout à fait respectable, le monde réel que nous vivons, que vous vivez, c'est justement au quotidien de pouvoir travailler avec les entreprises pas dans n'importe quelles conditions, mais en leur demandant des engagements et en faisant en sorte que les collectivités puissent favoriser l'implantation de ces activités économiques. Tous les élus dans la salle, mais également tous les citoyens, au quotidien, que ce soit dans des grandes agglomérations comme Chalon-sur-Saône, mais également dans des plus petites communes comme la mienne, nous avons ce travail en partenariat avec les entreprises, que ce soit une grande entreprise comme Amazon qui est venue s'implanter à Chalon-sur-Saône ou le multiple rural qu'il faut sauver. Dans la commune de ma communauté de communes, nous travaillons avec des entrepreneurs privés. Il faut simplement vérifier dans quelles conditions l'argent public peut être investi.

Le choix qui a été fait et qui me semble aller dans le bon sens ne consiste pas à subventionner le projet, c'est-à-dire faire un chèque en blanc et ensuite si cela marche, il aura bien été dépensé, mais si cela ne marche pas, on a aucune garantie. Ce n'est pas une subvention à fonds perdus, même si le système de subvention a été pratiqué dans d'autres endroits en France pour ce type de projet. Même si nous subventionnons comme cela a été rappelé par le Vice-président à l'économie de la Région un certain nombre d'entreprises privées sur le sol bourguignon, et même si dans nos collectivités, parfois nous le faisons pour les multiples ruraux.

Là, ce n'est pas de cela dont il s'agit, c'est un investissement, c'est-à-dire qu'on rentre au capital d'une société d'économie mixte, et permettez-moi de vous contredire, Madame la Présidente, en Bourgogne et en Saône-et-Loire, ce n'est pas un montage inédit. Nous pratiquons très souvent le fonctionnement avec des SEM. Dans ma commune par exemple pour garder une entreprise d'une centaine d'emplois qui voulait également comme beaucoup d'entreprises en ce moment se dégager de la propriété de l'immobilier, elle s'est tournée vers une SEM pour pouvoir faire construire par la SEM l'immobilier et aujourd'hui elle en est locataire. Nous sommes bien heureux dans ma commune d'avoir la centaine d'emplois, qui sont toujours ici et qui n'ont pas été délocalisés.

Ce fonctionnement où la collectivité investit dans une SEM qui met en place un certain nombre d'outils, en particulier la construction et la propriété d'immobilier, souvent pour de l'industriel mais aussi pour du service, nous le connaissons, nous le pratiquons. Nous avons l'habitude de vérifier à chaque fois, et c'est ce qu'a fait cette SEM dans l'exemple que je vous donne, la bonne santé de l'entreprise, son projet, ses possibilités de développement et les risques pris.

Bien évidemment, et j'en terminerai là, nous avons à cœur de vérifier à la fois quels sont les risques et quels avantages qui peuvent être apportés par l'outil de la SEM.

Claude BRÉVAN : Excusez-moi si j'ai dit une bêtise. Je me bats la coulpe.

Dominique CORNET, Montceau-Les-Mines, membre du collectif « le geai du Rousset » : J'entends beaucoup parler d'espoir et de croyance, croyez-moi ce n'est pas fait pour nous rassurer. J'ai une question très précise soulevée par M. Lagrange. Vous avez

parlé des garanties apportées par Pierre & Vacances, j'aimerais en connaître le montant au regard de l'investissement fait par la SEM, c'est-à-dire 66 millions d'euros.

Jean-Michel KLOTZ : Je vais vous répondre, Monsieur, je pense que vous faites allusion au loyer, la garantie étant le loyer qu'on s'engage à payer pendant les 20 ans en question. En fait, le protocole que vous connaissez, le précise. Le loyer est progressif sur les premières années, de mémoire, il est stabilisé à 4,2 millions d'euros la 5^{ème} année. Ensuite, il est indexé année par année jusqu'à concurrence de 12 ans. Si au bout de 12 ans, le groupe Pierre & Vacances ne renouvelait pas le loyer, nous nous sommes engagés à payer une indemnité égale à la différence entre 12 et 20 ans, et ainsi de suite par période triennale, car les baux commerciaux sont structurés en période triennale. Au bout de 15 ans, nous devrions 5 ans de loyer, etc. C'est pourquoi je dis que l'engagement financier de Pierre & Vacances consiste à payer des loyers sur 20 ans.

On me dit de compléter le propos de Monsieur, quand vous parlez de garantie, peut-être pensez-vous à garantie financière aussi. Au-delà du loyer, la société qui prendra l'engagement de loyer, sera titulaire d'une garantie financière qui pourra être une garantie de la société holding de notre groupe, qui pourra également être une garantie d'une banque de la place.

Claude BRÉVAN : Dans la mesure où vous vendez en l'état futur d'achèvement, il y a aussi des garanties particulières liées à ce mode de commercialisation, des garanties de bon achèvement avec des cautions bancaires.

Jean-Michel KLOTZ : Tout à fait, à partir du moment où il y a une vente en état futur d'achèvement, ce qui veut dire que l'acquéreur, quel qu'il soit, devient acquéreur au fur et à mesure de l'avancement des travaux, donc il finance les travaux par paliers, si je puis dire. Il bénéficie – et c'est la loi sur la vente en état futur d'achèvement – d'une garantie financière de l'achèvement qui est également une garantie bancaire délivrée par un établissement de première notoriété française.

Pierre-Yves LOTISSIER, La Guiche : J'ai 31 ans, excusez-moi pour les interlocuteurs précédents, mais je crois être le plus jeune qui prend la parole ce soir.

Claude BRÉVAN : Nous sommes très contents.

Pierre-Yves LOTISSIER : Justement, c'est pour cela que je la prends aussi. Je vous respecte tous, vous qui avez pris la parole, mais je crois que vous oubliez quelque chose, derrière vous il y a des jeunes, et des jeunes qui ont des enfants, des femmes, en l'occurrence la mienne est assistante maternelle. Elle aimerait bien qu'il y ait un peu plus de dynamisme et que cela vive un peu plus dans nos villages. J'ai toujours vécu à La Guiche et sincèrement, j'espère que le Center Parcs va se réaliser et qu'il amènera beaucoup de choses dans nos petites communes. J'espère que tous les élus des communes aux alentours mettront la main à la pâte, et à nous, petites communes, d'en tirer parti pour que cela se passe le mieux possible pour nous et notre avenir. Il est sûr que les interlocuteurs précédents ont le droit à la parole, mais j'aimerais bien que mes enfants voient le Center Parcs, et pourquoi pas qu'ils aillent y travailler.

(Applaudissements.)

Un intervenant : Je voudrais dire à M. le responsable du Center Parcs qu'on assiste aujourd'hui à un miracle économique en Saône-et-Loire. Figurez-vous que l'on vous attendait pour développer le département et la région, mais ils ne vous ont pas dit que le département était en faillite. La dette totale du département de Saône-et-Loire est de 289 millions d'euros.

On a parlé du Grand Chalon, ce doit être 100 millions d'euros. Il y a 24 952 demandeurs d'emploi en Saône-et-Loire. Vous qui allez créer 300 emplois, dont même pas la moitié à temps complet. Sur 24 952, cela paraît plus ou moins farfelu. Je vous rappelle que c'est autant de personnes qui ne payent pas d'impôt. Qui dit pas d'impôt dit pas de revenus pour le département, la région, c'est une faillite inimaginable. La preuve, c'est que pour faire 1 600 m de deux fois de voies au Col des Vaux, il a fallu se saigner à blanc pour donner 3 millions d'euros. Et là par miracle, aujourd'hui, on a trouvé 66 millions pour faire une bulle chauffée à 29° en plein milieu d'un bois, ce qui est d'ailleurs le plus mauvais emplacement du département pour le faire, tout simplement car il n'y a pas d'eau. Le vrai emplacement où il fallait le faire c'est à Chalon, là-bas il y a de l'eau ou même en bas au sud à Saint-Symphorien-d'Ancelles près de Mâcon, cela aurait été bien plus intelligent.

Ce que Monsieur n'a pas dit, et c'est cela qui va bloquer ce projet complètement inutile et imbécile ici, c'est la station d'épuration. Vous avez dit qu'il s'agirait de 3 000 équivalents habitants. Il se trouve que l'eau qui va sortir de la station d'épuration va couler dans l'Arconce, ainsi le débit de l'Arconce va être multiplié par 300 ou 400. Ce ne sera plus de l'eau qui va couler dans l'Arconce, mais du purin, les vaches ne pourront plus boire, toutes les nappes phréatiques en aval vont être polluées. C'est une fumisterie épouvantable.

Claude BRÉVAN : Je crois que ce n'est pas la peine de répondre.

Éric DAILLY*, Flagy : Dans le protocole d'accord, il est stipulé qu'une desserte routière compatible avec le trafic prévisible sera mis en œuvre. Dans le dossier du Maître d'ouvrage, Pierre & Vacances prévoit un cumul maximal des flux entrants et sortants le week-end de l'ordre de 700 véhicules par jour et par sens, c'est-à-dire 1400 passages par jour et 200 véhicules par jour et par sens en semaine, donc 400 par jour. Cette estimation est des plus malhonnêtes, malhonnête envers les élus qui croient qu'ils s'en tireront avec un petit million d'euros, malhonnête envers les contribuables qui paieront la vraie facture, car ces chiffres ne concernent que les jours d'arrivée et de départ des clients. Quid des 63 % de visiteurs qui sortiraient du site pour visiter la région ? Quid des 300 employés ? Comment pouvez-vous arriver à un chiffre de 200 par semaine alors qu'on compte 300 employés par jour ? Quid des livraisons ? On voit bien que votre estimation est incomplète, mais ce n'est pas tout, car vous omettez les visiteurs à la journée, comme dans la plupart des Center Parcs, il pourrait être ouvert au public. Vous omettez de compter les 300 cottages supplémentaires que vous construirez dans quelques années, comme c'est le cas dans d'autres Center Parcs.

Une étude de trafic indépendante est essentielle pour deux raisons, d'abord pour évaluer les impacts négatifs du trafic sur l'environnement et sur les populations avoisinantes : qualité de vie, bruit, impact visuel, pollution ; ensuite pour évaluer l'étendue et le coût des aménagements routiers nécessaires. En effet, il ne semble pas que le million d'euros prévu dans le DMO suffise. Le protocole prévoyait 2,5 millions d'euros, l'élargissement à 6 m proposé dans le DMO pour une section d'environ 4 km de la D33 et le carrefour de type tourne à gauche ne paraissent pas suffisants. Des aménagements plus importants sur la D33 pourraient s'avérer nécessaires. Il est essentiel que la sécurité routière soit assurée.

Il est aussi à prévoir vu le nombre élevé de visiteurs attendus que de nombreuses familles choisiront de s'aventurer hors du parc à vélo jusqu'au village ou à l'étang du Rousset, au hameau de Saint-Quentin ou à Marizy. Vu l'importance du trafic automobile attendu, des pistes cyclables devraient être prévues.

Je vous donnerai plusieurs questions écrites, mais la question principale est la suivante : une étude de trafic, son impact environnemental et des besoins en aménagements nécessaires à la sécurité routière est-elle en cours de réalisation ? Quand sera-t-elle rendue publique ?

Claude BRÉVAN : Pouvez-vous répondre M. Klotz !

Jean-Michel KLOTZ : Je vais demander si vous le voulez bien à Vincent Pottin responsable de la mise en exploitation et qui connaît parfaitement toutes ces questions d'apporter une réponse.

Vincent POTTIN, Directeur du Développement Center Parcs France, Groupe Pierre et Vacances - Center Parcs : Vous avez raison, il y a des flux principalement les lundis et vendredis. Donc nos clients ont en moyenne deux à trois heures de trajet et font en moyenne 160 km. Ils arrivent majoritairement entre 15 heures et 18 heures les lundis et vendredis et ils quittent les domaines les lundis et vendredi entre 8 heures et 10 ou 11 heures. C'est là où l'on a les pics les plus importants, ces pics se régularisent très bien sur la journée. Vous avez parlé des livraisons. Nous évitons toutes livraisons les jours de change pour laisser effectivement la part à la clientèle individuelle. Les livraisons pour les produits alimentaires à risques sont bornées tôt le matin, de façon à éviter d'avoir des camions en plus des voitures sur les trajets.

Vous avez posé beaucoup de questions. Vous avez effectivement parlé des sorties. Les sorties sur la journée se font de façon très régulière, il n'y a pas de flux majeurs. Les clients avec de jeunes enfants vont partir plus tôt dans la journée et certains vont sortir pour déjeuner ou dîner, il n'y a pas sur le parc actuel de problèmes de flux importants sur les jours ou autres que parfois sur les jours de change en période de vacances scolaires.

Sur les pistes cyclables, en Moselle, une piste cyclable a été organisée dès la sortie du parc pour rejoindre des réseaux de pistes cyclables en dehors des routes départementales ou nationales. Cela fonctionne très bien. En Normandie, il a été créé une voie verte qui est directement accessible du Center Parcs pour aller au marché à Verneuil-sur-Avre, qui est à 7 km, à proximité directe en roller, à pied ou en vélo. Dans l'Aisne, nous avons fait un parcours pour aller visiter le chemin des dames et l'abbaye.

Claude BRÉVAN : « Nous », c'est qui ?

Vincent POTTIN : Généralement, c'est le Conseil général.

(mouvement dans la salle.)

Par contre, nous faisons la promotion de ces espaces et sur le marché de Verneuil-sur-Avre, nous participons à ce que le flux puisse se faire de la meilleure façon, Mme la présidente.

(question hors micro.)

Le site est ouvert au public pour les entrées à la journée. Vous êtes certainement très concernés en étant à proximité directe du domaine. Le site est ouvert à partir du moment où la capacité de l'aquamondo est garantie, c'est-à-dire que l'on a un FMI (fréquence maximale instantanée) dans l'aquamondo. Donc, on garantit que l'espace aqualudique puisse être à sa capacité maximale, que l'on ne dépasse jamais pour des raisons de sécurité. Lorsqu'elle n'est pas atteinte, les clients peuvent venir à partir de 19 heures pour dîner au restaurant ou faire une partie de bowling ou venir à la journée profiter de l'intégralité des structures, l'aquamondo bien entendu mais aussi toutes les autres structures de loisirs.

Ai-je bien répondu M. Dailly* à vos questions ? *(Oui)*.

Franck COUTURIER, chef d'entreprise à Montceau-les-Mines : J'emploie une centaine de personnes dans le textile. J'habite La Guiche Marizy. Tout d'abord, je voudrais soutenir

évidemment fortement le projet du Center Parcs et tout autre projet d'ailleurs qui pourrait venir s'installer dans notre magnifique région, qui a grand besoin de dynamisme. Je trouve que nous sommes dans un pays merveilleux pour pouvoir organiser ce genre de débat ce soir. Effectivement, je rassure le Monsieur de 31 ans, j'en ai 50 et je partage la même chose que vous. Chef d'entreprise, c'est créer des richesses tous les jours, c'est prendre des risques tous les jours et rien n'est garanti. Donc tous les gens qui souhaitent des garanties à vie, cela n'existe pas, dans rien même pas dans la vie. Idem pour le risque financier. On peut peut-être avoir un peu confiance dans notre pays qui en manque fortement. Il faut avoir beaucoup de confiance aujourd'hui pour employer du personnel.

J'espère que le Center Parcs s'installera et d'autres entreprises en Saône-et-Loire, on en a grand besoin. J'espère que vous pourrez aller un peu plus vite que 2019, je trouve que c'est très lent, malheureusement je regrette que ce ne soit pas avant. Et là nos politiques devraient aller un peu plus vite. Il y a de l'argent - et vous le savez bien - puisque l'on peut financer des Rafale. Je signale que les Rafale, on les finance aussi ! Donc, on peut peut-être financer un Center Parcs.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : On va prendre les deux ou trois dernières questions puis on arrêtera, si vous voulez bien.

François LOTTEAU, secrétaire régional d'Europe Écologie les Verts : Monsieur qui souhaite nous annoncer l'implantation de Rafale à Pouilloux, cela pourrait être intéressant pour développer l'économie de la région. Lorsqu'on demande combien on investit d'argent public pour créer un emploi dans ce système, on nous répond habituellement qu'on ne peut pas répondre à cette question, justement car il ne s'agit pas de subvention mais de partenariat. Puisque l'objectif défendu par les élus - c'est tout à fait normal - c'est d'obtenir des emplois et là-dessus je dirai un mot sur le fait qu'il ne faut pas opposer l'aménagement du territoire du point de vue de l'emploi et du point de vue de l'écologie, au contraire cela marche ensemble, et cela marchera de plus en plus ensemble. La question aux élus est de savoir comment on peut justifier l'investissement en argent public si l'on n'est pas capable de dire combien coûte un emploi. À ce moment-là, évidemment, on pourrait trouver d'autres équivalents, et justement sur l'aménagement du territoire dire que peut-être il vaudrait mieux mettre l'argent public pour faire les emplois comme ci ou comme ça. Si là, on nous répond qu'on ne peut pas savoir, je trouve que cela manque de justification publique sur l'utilisation de l'argent et les élus ne sont plus dans leur fonction de défendre l'emploi dans ce cas-là.

Claude BRÉVAN : Effectivement, c'est une question qu'il faudra approfondir et il faudra comparer des choses comparables avec ce qui est mis dans d'autres soutiens à l'emploi. Je crois que c'est vraiment une chose qu'il faudra traiter le jour où l'on parlera des emplois. C'est notre intention que ces points soient clarifiés. Il est vrai que l'on a vu circuler des chiffres assez étonnants, en tout cas que l'on n'arrive pas à retrouver, même avec de la bonne volonté. Je ne suis pas arrivée à les retrouver, à retrouver comment ils avaient été calculés. Il faut absolument que cette question soit tout à fait approfondie, c'est-à-dire qu'est-ce que cela représente réellement comme soutien à l'emploi sur le plan financier, avec des vrais chiffres.

Encore deux questions, et si vous le voulez bien après on va conclure cette soirée. On aura encore largement le temps de travailler. Il y a eu énormément de choses qui ont été dites, et très passionnantes.

Christian DECERLE, Président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire : J'ai à charge de bien vouloir excuser Bernard Echalié, Président de la Chambre de commerce et

d'industrie ainsi que Marcel Chiffot, Président de la chambre de métiers de l'artisanat. Ils ne pouvaient être présents ce soir, mais ils m'ont demandé de dire quelques mots pour le compte des trois chambres consulaires, qui travaillent ensemble.

Tout d'abord, je voudrais remercier les porteurs du projet, de l'initiative, me semble-t-il, tout à fait opportune qui a été la leur, d'avoir eu recours à la Commission nationale du débat public. Je pense qu'en ayant recours à ses compétences vous allez permettre un débat organisé, probablement apaisé, en tout cas conduit par des professionnels qui en la matière ont beaucoup d'expérience pour que chacun puisse bien légitimement exprimer à la fois ses craintes mais peut-être aussi ses espoirs, ses ambitions. Je ne doute pas, au regard de la tenue de cette soirée ici, que les choses évoluent positivement et qu'au terme de la période réservée à cette réflexion commune et partagée, on arrive à quelque chose qui puisse être de nature à rassurer les uns et les autres.

Madame la présidente, vous avez fait tout à l'heure allusion dans votre propos au secteur agricole, et vous avez - je vous en remercie d'ailleurs - retenu l'idée d'un groupe de travail sur l'agriculture. Vous avez sollicité éventuellement le concours de la Chambre agriculture, nous avons donc pris l'initiative (et j'espère que nous le ferons le plus objectivement, le plus démocratiquement, puisque ce mot a été employé ce soir) auprès de tous les secteurs agricoles, et Dieu sait si le département de Saône-et-Loire a cette chance d'avoir une agriculture originale, diversifiée, très riche et représentative de nombreuses productions qui nous sont enviées par bien d'autres territoires régionaux.

Donc, nous avons d'ores et déjà réuni les familles représentatives du monde viticole, évidemment les grandes filières de l'élevage dans toutes leurs composantes. Nous avons mis à contribution ceux qui représentent et qui s'organisent de façon active dans les circuits courts, et nous poursuivrons. Nous avons aussi associé les Gîtes de France avec qui nous travaillons régulièrement depuis de nombreuses années. Nous avons également associé à cette réflexion les représentants du milieu du bois, car la Saône-et-Loire est aussi un grand département qui dispose d'un très grand massif forestier.

Tout cela simplement pour vous dire que bien entendu en matière de promotion de la diversité de nos produits, qu'il s'agisse de la restauration à l'intérieur du site, de l'opportunité de vendre des produits, peut-être d'avoir aussi un restaurant gastronomique fleuron de la présentation des savoir-faire des paysans de ce département, mais au-delà des agriculteurs de leur amont et de leur aval.

Donc, vous pouvez compter sur notre engagement pour essayer d'être aux côtés de ce projet sur le périmètre du secteur de la production agricole, et je le redis, de son amont et de son aval, de ses différentes filières dans tous les secteurs, cela pèse et cela compte aussi dans l'économie de ce département dans un secteur qui je le rappelle - comme cela vient d'être dit par un chef d'entreprise - est aussi parfois mis à rude épreuve, et qui s'intéresse à toute opportunité qui pourrait lui offrir des perspectives ou donner un nouveau rebond.

Je voudrais simplement dire quelques mots sur le travail que nous conduisons en réseau entre les trois chambres consulaires. Il est bien évident que ni la Chambre de commerce et d'industrie, pas plus que la Chambre des métiers de l'artisanat ne vont se désintéresser d'un investissement qui pèse quelque 170 millions d'euros. On connaît aujourd'hui le carnet de commandes des PME-PMI, des artisans. Tout le monde est attentif à des opportunités pour maintenir l'emploi de leurs salariés, pour faire du chiffre d'affaires, pour aussi mettre en avant leur talent, leurs compétences. Donc c'est bien naturellement que le réseau consulaire au nom de l'intérêt économique d'un tel projet s'y intéresse. Vous pourrez considérer que pour quelque 250 à 500 emplois dans la période de construction et 300 emplois (280 équivalents temps plein) en fonctionnement, c'est bien naturellement qu'on s'intéressera à ce dossier,

surtout quand on sait pour avoir pris contact avec les autres régions que les retombées économiques peuvent peser quelque 5 millions d'euros dans l'environnement immédiat et dans un deuxième cercle un peu plus écarté.

Je voulais tout simplement vous dire que vous pouvez compter sur les chambres consulaires pour être des partenaires, mais peut-être des partenaires aussi exigeants, qui défendront les intérêts de nos mandants et ce qu'ils attendent de nous à l'égard de Center Parcs, en espérant - je me permets de le dire puisque nous en avons délibéré - que ce projet à l'issue d'un débat qui devra intégrer toutes les légitimes observations des uns et des autres, nous permette toutefois d'aboutir, parce que je ne pense pas qu'un département comme le nôtre avec ce contexte économique puisse tourner le dos à un projet dans ce territoire du sud de la Bourgogne à l'ouest du département de Saône-et-Loire, qui ne reverra jamais une telle opportunité se présenter à lui.

Je voulais également, et j'en termine ici, assurer le Conseil régional tout comme le Conseil départemental ainsi que M. le préfet de Saône-et-Loire de l'engagement raisonnable, professionnel des chambres consulaires aux côtés de ce projet.

(Applaudissements).

Claude BRÉVAN : Merci Monsieur, deux dernières interventions et nous arrêtons.

Marie BIXEL*, **propriétaire de chambres d'hôtes dans le Morvan** : J'ai entendu dire que Center Parcs contribuera à l'attractivité du territoire. Il est vrai que nous n'avons pas grand-chose en Saône-et-Loire et en Bourgogne pour contribuer à l'attractivité du territoire. Je lis dans la synthèse du DMO : « *ces domaines sont conçus pour satisfaire une forte demande tout en limitant l'impact environnemental, en évitant le mitage des hébergements touristiques sur le territoire. Enfin, l'offre d'hébergement ainsi que les nombreuses activités sont adaptées à la clientèle touristique, avec par exemple une ferme des animaux, des logements insolites sur ce thème : poney, cottages, grange, roulotte. Tout est là, on n'a plus besoin de sortir de Center Parcs* ».

Le mitage du territoire, c'est nous avec nos chambres d'hôtes, nos habitats insolites, les gens que l'on reçoit, qui sera évité par un Center Parcs concentrationnaire.

(mouvement dans la salle.)

Allons-nous détruire au lieu d'améliorer une dynamique d'hébergement sur ce territoire de Saône-et-Loire ? Nous voyons à l'œuvre la démarche qui a été celle des super et des hypermarchés qui ont conduit à la disparition des petits commerces qui maillent un territoire et de leurs emplois pour satisfaire, comme dirait Pierre & Vacances, des budgets de plus en plus contraints et qui le seront d'autant plus que les emplois nouveaux promis auront des salaires contraints.

Cet argent public doit-il réellement aller à une multinationale immobilière à vitrine touristique, écologique et philanthrope, qui promet des palmiers en Bourgogne - cela fait rêver - des palmiers à votre porte, en attendant qu'ils y soient réellement grâce au changement climatique, qu'une telle bulle chauffée toute l'année à 29° contribuerait à créer.

Claude BRÉVAN : Merci, dernière intervention.

Sylvain, Sollutré-Pouilly : C'est un hasard, mais je tiens aussi des chambres d'hôtes. Une remarque, je voulais dire que je trouvais anormal que jusqu'à maintenant beaucoup de chers

présidents à cravate aient eu énormément de temps de parole. Tout à l'heure, on a blâmé le pauvre Monsieur qui a parlé de deux minutes et demie.

Je me retrouve en opposition à Center Parcs. Si demain on me disait aussi que l'on voulait construire des pistes de ski à côté du Mont de la Sibérie, puisque ce sont des petites montagnes, je serai dans la même opposition. Je trouve que c'est un non-sens total d'avoir ce genre de projet dans notre secteur.

En chambres d'hôtes, je travaille pas mal. Des projets, j'en ai plein la tête, j'aurais bien aimé pouvoir avoir aussi un peu d'argent pour employer deux ou trois personnes de plus, cela nous aurait permis de développer pas mal de petites activités qui, je pense, auraient été plus en lien avec le tourisme que l'on recherche dans la région.

Je vais vous lire un petit texte que j'ai écrit : la différence est grande entre le séjour chez l'habitant, en chambres d'hôtes par exemple le vacancier peut s'immerger dans le quotidien de celui qui l'accueille, partager ses repas, voir ses soucis, et le touriste sous bulle qui ira simplement acheter le produit exotique chez le petit artisan au producteur du coin. Et encore, s'il ne se contente pas de consommer sur place toutes les marchandises qui seront à sa disposition. Dans le premier cas il y aura un partage véritable d'expérience de vie, dans le deuxième seulement des échanges marchandisés, car le tourisme industriel favorise l'anonymat et l'absence d'engagement.

Je pense qu'avec ces 66 millions, on aurait peut-être pu réussir à les diffuser sur tout le territoire : la Saône-et-Loire, la Bourgogne, et peut-être créer ce qui plaît aux élus d'avoir une grande vitrine « j'ai construit un Center Parcs le temps où j'étais maire ou autre ». Pour cet argent donné à Pierre & Vacances quels emplois on ne renouvelle pas dans le service public où tous les jours on manque de moyens.

Claude BRÉVAN : On termine, vraiment la dernière question, car il faut s'arrêter.

Richard LACHAISE* : Je serai très bref, c'est la première fois que je participe à un débat public. J'ai quand même été étonné par le nombre de questions qui révélaient une certaine crainte, une certaine peur. Je suis un simple travailleur sur ce territoire et à travers mon travail quotidien, j'essaie de contribuer au développement de ce territoire, que j'apprécie. Lorsque j'ai eu écho d'un projet, tel que celui de Center Parcs, j'ai apprécié la démarche - et je l'apprécie encore aujourd'hui - du groupe Center Parcs d'organiser ces débats pour faire avancer leur projet. J'espère qu'effectivement il verra le jour et j'espère surtout que ceux qui ont eu beaucoup la parole, responsables d'associations - ce n'est pas mon cas - ne reflètent pas totalement l'esprit de la salle et qu'il y a beaucoup plus d'espoir dans cette salle que ce que j'ai pu entendre à travers des craintes et beaucoup de questions sur la réserve.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Une dernière intervention, simplement pour dire que les échanges ont été assez équilibrés. Il est vrai que de nombreuses personnes ont posé des questions reflétant une opinion plutôt négative du projet. Il y a eu aussi beaucoup d'interventions qui étaient plus positives en faveur du projet. C'est la règle des débats. Quand on arrivera dans le détail des questions, il est bien évident que cela va dépasser l'opinion puisqu'on va travailler simplement sur des faits et que chacun pourra juger. Donc, ne vous inquiétez pas sur cela.

Comme M. Leyrit l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas un sondage ni un référendum, l'important est que tout le monde puisse intervenir.

Une dernière intervention et on conclut, si vous le voulez bien.

Une intervenante : Je vous remercie pour cette dernière intervention importante effectivement puisqu'elle relève du consensus sur l'emploi. Je crois qu'aujourd'hui toutes les collectivités, tous les élus, tous les citoyens partagent un souci : la création d'emplois. C'est pourquoi j'ai envie de demander aux élus départementaux et aux élus régionaux qu'ils nous démontrent durant ces trois mois que les sommes importantes qui seront investies dans ce projet n'attaqueront pas les secteurs de l'économie verte, qui représente les emplois d'aujourd'hui et de demain, et notamment pour notre jeunesse.

D'ailleurs, une étude complémentaire et alternative sur le nombre d'emplois créés dans l'industrie des énergies renouvelables, l'agriculture biologique, le tourisme de proximité, les métiers liés à la biodiversité, le tout à fonds constants : au moins les 15 millions investis dans la SEM seraient bien utiles pour la clarté et la confiance de ce débat, comme le dit M. Sébastien Martin.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Nous allons arrêter cette séance. Elle s'est déroulée dans un climat particulièrement positif et cela augure très bien de la suite.

On a une demande à vous faire avant que M. Leyrit conclue. On a fait figurer sur les tables des documents avec le nom des ateliers, simplement pour des questions d'organisation, ne serait-ce que pour des questions de capacités de salles, ceux d'entre vous qui veulent bien indiquer à quel atelier ils envisagent de participer, seraient véritablement remerciés, car si l'on est 300 à chaque atelier je sais pas comment on va pouvoir faire. Donc, ayez la gentillesse d'émarguer sur ces listes avant de nous quitter.

Christian LEYRIT : Je voulais simplement vous remercier toutes et tous d'être restés aussi nombreux et aussi longtemps, remercier les élus extrêmement actifs et présents, M. le Préfet, l'ensemble des citoyens pour cet exercice extrêmement intéressant. Simplement pour boucler la boucle par rapport à la première intervention qui a été évoquée tout à l'heure, il ne peut pas y avoir de doute sur la neutralité et l'impartialité. Donc nous allons vérifier ce qu'a dit la première intervenante tout à l'heure et s'il s'avère que quelqu'un de la commission particulière a tenu des propos ou des éléments écrits qui peuvent laisser planer un doute sur sa position par rapport au Center Parcs, effectivement il n'aura pas vocation à rester dans cette commission particulière.

Merci à toutes et à tous.